



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérôme JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 52 - Rapport développement durable 2025

Délibération n° 008359

Rapport développement durable 2025

Rapporteur : M. Pascal ORLANDI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	02/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon présente certaines des réalisations entreprises en 2025 sur le territoire communal par les services de la Ville, du CCAS, de Grand Besançon Métropole (GBM), du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et d'Atmo BFC et leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux.

La loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de produire et de présenter chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le rapport de développement durable se réfère aux 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Il permet de mesurer la contribution à l'effort national en matière de transition écologique. En effet, comme les autres pays membres engagés, la France rend compte chaque année de son action qui, au-delà des seules politiques de l'Etat, s'appuie sur celle des collectivités territoriales dans la réponse apportée aux objectifs fixés.

Le rapport développement durable de la Ville de Besançon comporte 42 objectifs, répartis en cinq finalités :

- changement climatique,
- biodiversité et ressources naturelles,
- cohésion sociale et solidarité,
- épanouissement des êtres humains,
- consommation et production responsables.

Pour chaque objectif, sont présentées des actions intervenues sur le territoire bisontin dans l'année, en faveur de la transition écologique. Cet état des actions menées met ainsi en avant certains des projets réalisés sur le territoire bisontin, portés par la Ville ainsi que par différentes entités, principalement le CCAS et Grand Besançon Métropole (GBM), mais aussi le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et l'association Atmo BFC. Les indicateurs de suivi rattachés à chacun des objectifs ont vocation à rendre compte, dans la durée, des effets des actions publiques conduites sur le territoire.

Outil de dialogue local, le rapport développement durable annuel constitue également, pour la collectivité, un support privilégié pour réinterroger ses politiques publiques, son fonctionnement et ses modalités d'intervention sur son territoire.

Ces dernières années ont été marquées par l'accélération du changement climatique, avec ses conséquences qui affectent particulièrement notre territoire. L'année 2025 nous aura confronté à des évolutions climatiques parfois brutales, avec notamment l'apparition de pics de chaleur très élevés – près de 21°C d'écart entre la température maximale du 2 juillet (37,1°C) et celle du 7 juillet (16,4°C) –, plus durement ressentis par les plus vulnérables.

Le rapport présente des exemples concrets d'interventions visant à prendre en compte le contexte climatique et ses effets sur les populations, notamment les plus fragiles.

Comme les années précédentes, ce rapport annuel de développement durable est présenté en lien avec l'examen du Compte Financier Unique, qui intègre en outre une annexe « budget vert ». Il concourt ainsi à rendre compte, dans une approche non financière, de la gestion municipale pour

l'année 2025. Ce rapport participe également à la présentation des éléments de contexte général alimentant l'échange en amont du dialogue budgétaire, conformément au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision.

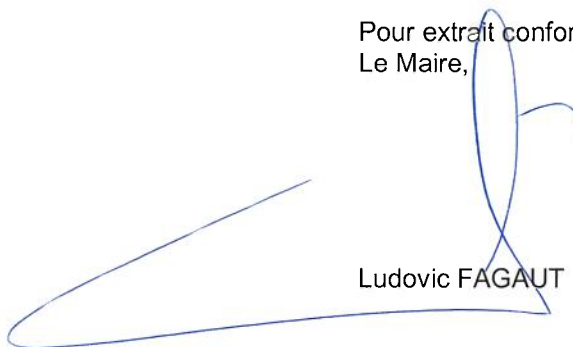
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de développement durable 2025 de la Ville de Besançon.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT



RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Ville de
Besançon

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

SOMMAIRE

Édito	p. 3
Comment aborder le rapport développement durable	p. 4
Les ODD et les cibles mobilisées par la Ville de Besançon	p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE..... p. 8 à 27

- 1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité
- 1.2 Développer les énergies renouvelables
- 1.3 Mobiliser les habitantes et les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.4 Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales
- 1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.6 Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
- 1.7 Développer les modes de déplacement actifs (marche à pied et vélo)
- 1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics
- 1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
- 1.10 Engager les services dans l'exemplarité dans les déplacements

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES..... p. 28 à 49

- 2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
- 2.2 Préserver la biodiversité en ville
- 2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la prolifération non désirable de certaines espèces
- 2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
- 2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
- 2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
- 2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 2.8 Favoriser le tri des déchets
- 2.9 Inciter à la réduction des déchets
- 2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques
- 2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ p. 50 à 59

- 3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC)
- 3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux
- 3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne
- 3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité
- 3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de cohésion sociale

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 60 à 75

- 4.1 Rendre accessible la culture aux publics éloignés
- 4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
- 4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
- 4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
- 4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
- 4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la ville
- 4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins
- 4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES..... p. 76 à 91

- 5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux de développement durable
- 5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
- 5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants
- 5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
- 5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
- 5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
- 5.7 Développer des projets de coopération financière et technique avec des villes partenaires
- 5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Glossaire..... p. 97

Coordination :
Mission Développement durable,
PAO : JPM Partner
Photographies : Éric Chatelain,
Jean-Charles Sexe, Christine Pidancet,
services de la Ville de Besançon, du CCAS
et de GBM, Sybert et Atmo BFC
Imprimerie municipale
Tirage : 150 exemplaires
Juin 2026



ÉDITO

Le rapport annuel de développement durable rend compte du travail engagé par la collectivité, ses services et ses partenaires au cours de l'année écoulée. Il présente des actions concrètes, des indicateurs, des avancées, mais aussi les défis qui demeurent pour notre ville.

Nous souhaitons d'abord saluer le travail des agents municipaux. Derrière chaque opération de rénovation énergétique, chaque action de végétalisation, chaque effort en matière de gestion de l'eau, de mobilités, de qualité de l'air ou de préservation de la biodiversité, il y a des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour améliorer le cadre de vie des Bisontines et des Bisontins.

Sur le développement durable, notre conviction est simple : il ne s'agit pas d'un sujet à part. Il touche directement la vie quotidienne de chacun. Il concerne la facture énergétique, le confort d'été dans les écoles, les crèches et les logements, la qualité de l'air que nous respirons, la gestion de l'eau, la place des arbres, la propreté de nos rues, la protection de nos forêts et la capacité de notre ville à rester agréable, saine et vivable dans les années qui viennent.

Besançon dispose d'atouts considérables : le Doubs, ses collines, ses espaces naturels, son patrimoine forestier, ses parcs et ses jardins. Cette richesse fait partie de l'identité de notre ville. Elle nous impose aussi une responsabilité : la protéger, la mettre en valeur et la transmettre aux générations futures.

C'est pourquoi l'action municipale devra se poursuivre avec détermination en matière de végétalisation, de gestion responsable de l'eau, d'adaptation au changement climatique, de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Cette ambition doit être conduite avec méthode, pragmatisme et exigence. Les habitants attendent des résultats visibles : des bâtiments moins énergivores, des espaces publics mieux entretenus, des quartiers plus propres et plus fleuris, des réseaux d'eau modernisés, des îlots de fraîcheur, des mobilités mieux organisées, sans opposer les usages ni compliquer inutilement la vie quotidienne.

Notre ligne est celle d'une action concrète, responsable et mesurable. Une action qui protège, qui améliore le cadre de vie, qui prépare l'avenir et qui respecte les réalités de chacun.

Ce rapport constitue un point d'étape. Il nous invite à poursuivre ce qui fonctionne, à évaluer lucidement ce qui doit être amélioré et à ouvrir une nouvelle étape : celle d'une ville durable, plus propre, plus respirable, plus sobre, plus attentive à ses ressources et aux générations futures.

LUDOVIC FAGAUT
Maire de Besançon
Président de Grand Besançon
Métropole

GUILLAUME BAILLY
Adjoint à l'urbanisme,
l'environnement, les espaces
verts, la biodiversité et la
propreté

PASCAL ORLANDI
Adjoint aux infrastructures et
à la voirie, aux grands travaux
et à la transition écologique et
énergétique

COMMENT ABORDER LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2025 ?

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon, labellisée climatiquement engagée (pour la) transition écologique (en C2E énergie) avec le niveau le plus élevé, repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.

NUMÉRO DE L'OBJECTIF VILLE DE BESANÇON



> INDICATEURS

- Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) :
 - 2025 : 21 054 000 kWh (-1,4 % depuis 2019)
 - 2024 : 22 587 000 kWh
 - 2023 : 21 451 000 kWh
 - 2022 : 22 006 000 kWh
- Consommation de chauffage corrigée du climat des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (base d'un hiver moyen) :
 - 2025 : 15 672 000 kWh (-5,1 % depuis 2019)
 - 2024 : 17 334 000 kWh (-7,0 % depuis 2019)
 - 2023 : 18 870 000 kWh
 - 2022 : 17 292 000 kWh

INTITULÉ DE LA FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DÉFINI PAR LA FRANCE) PERMETTANT DE CLASSER NOS OBJECTIFS

LA VILLE DE BESANÇON S'EST FIXÉ 42 OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'OBJECTIF DE LA VILLE EST RELIÉ À UN ODD PRINCIPAL ET UNE CIBLE PRINCIPALE

L'OBJECTIF BISONNIN MOBILISE D'AUTRES ODD (ODD ET CIBLES SECONDAIRES)

CHAQUE OBJECTIF POSSÈDE UN INDICATEUR DANS LE BUT DE MESURER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX ODD

DES ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2025 AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF

PERSPECTIVES RENSEIGNÉES POUR L'OBJECTIF

Têtes de vannes thermostatiques « éco-responsables »

Les questions de respect de l'environnement et la limitation des factures énergétiques influencent nos habitudes d'habitation. Notre conception du confort ambiant évolue. La Ville a donc poursuivi en 2025 la mise en place dans son patrimoine de têtes thermostatiques spécifiques compatibles avec une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En effet, les têtes thermostatiques standards de radiateurs sont graduées de 1 à 5, graduations correspondant à une valeur réglable, en température sur une plage allant de 17°C à 29°C. Considérant qu'il n'est pas cohérent d'installer une tête thermostatique permettant de régler une consigne allant jusqu'à 29°C quand la température prescrite par le Code de l'Énergie est de 19°C, la Ville déploie progressivement au sein de son patrimoine une nouvelle génération de régulateurs. Les têtes thermostatiques « éco-responsables » permettent de garder la maîtrise de la température en limitant la plage de réglage de 7°C

(position haute) jusqu'à un maximum de 21°C. Ces têtes sont également réglées directement en degrés, et non plus en position, permettant ainsi la possibilité à l'utilisateur de connaître la valeur de réglage de température ambiante. Un repère ventilé est positionné sur la valeur de 19°C, valeur qui devrait être usuelle. Leur déploiement sera poursuivi progressivement au sein de notre patrimoine.

Direction Métairie de l'énergie



Chiffres clés : plus de 4000 têtes thermostatiques remplacées en 2025 par la région chauffage sur différents bâtiments de la ville.

Raccordement de 4 bâtiments au Réseau de chaleur urbain (RCU)

Depuis 2023, Grand Besançon Métropole développe son réseau de chaleur urbain (RCU). Initialement présent sur le secteur de Plaisance, il est déployé vers le centre-ville. Ainsi la Ville a pu raccorder 4 bâtiments municipaux en 2025 : l'école des Sapins, le Centre technique municipal (deux raccordements) et l'Orangerie. Depuis cet hiver, ces 4 bâtiments auparavant alimentés par du gaz naturel sont ainsi chauffés par une énergie renouvelable. Ce changement présente un double intérêt :

- un intérêt écologique, car le RCU fonctionne à plus de 70 % en ENR (à raison de 30 % bois et 40 % de chaleur issue de l'incinération des déchets en 2025), ce qui permet de diviser par 3 les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à l'énergie gaz naturel ;
- un intérêt économique, le chaleur du RCU ayant un coût moins élevé que le gaz, et fonctionnant

principalement avec des ressources locales, donc moins affectées à la volatilité des prix du marché de l'énergie. Ces raccordements ont nécessité des travaux d'adaptation dans les chaufferies, réalisés en régie.

Direction Métairie de l'énergie



Chaudière du Centre technique municipal après raccordement au RCU - hiver 2025



David de la direction Métairie de l'énergie : « Ces raccordements vont réduire le nombre de chaudières à remplacer. Nous pourrions d'ailleurs davantage nous concentrer sur l'optimisation des ventilations, construites en énergie. »

> PERSPECTIVES En 2026, remplacement d'anciennes têtes de vannes thermostatiques par des têtes « éco » pour générer de nouveaux gisements d'énergie (1°C de moins pouvant se traduire par des économies d'énergie comprises entre 7% et 10%).

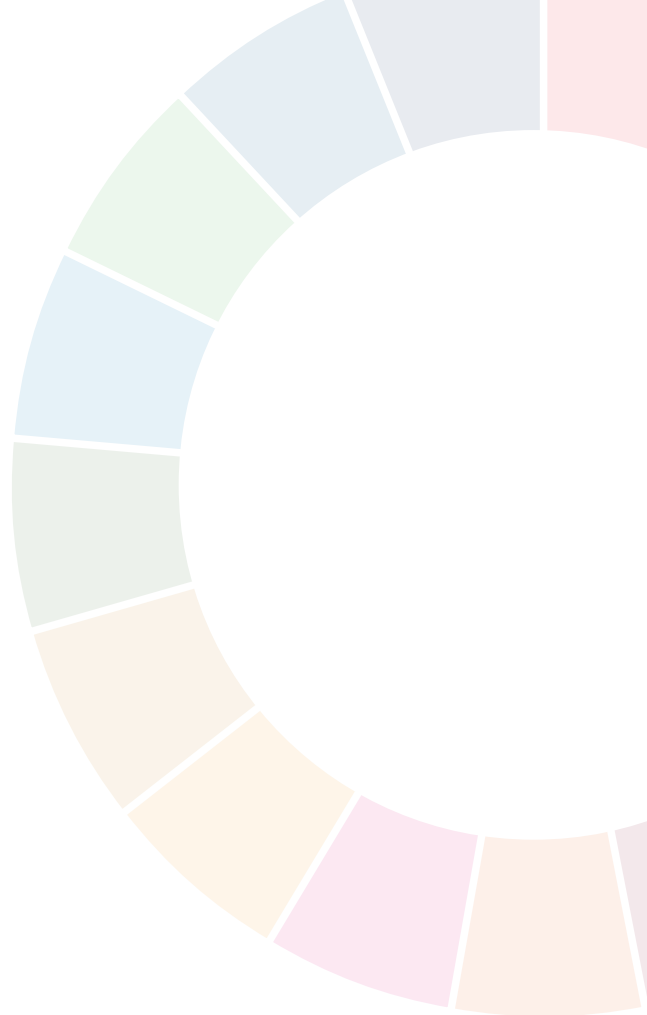
CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles. L'Organisation des nations unies (ONU) a voulu faire du développement durable le modèle de développement qui s'applique à tous et à toutes et, à ce titre, elle a adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques que la Ville de Besançon a participé à une réflexion nationale en tant que ville pilote pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches bisontines réalisées en 2025 sont présentées en fonction de leur contribution aux 42 objectifs locaux de développement durable (OLDD) que la Ville de Besançon a adoptés. Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU. Par ailleurs dans une volonté de cohérence et de facilité de présentation, ces OLDD sont eux-mêmes rattachés aux 5 finalités du développement durable :

- **Changement climatique**
- **Biodiversité et ressources naturelles**
- **Cohésion sociale et solidarité**
- **Epanouissement des êtres humains**
- **Consommation et production responsables**



LES CIBLES DES ODD

Pour chaque ODD, ont été définies des cibles que l'on peut considérer comme des sous-objectifs. Elles sont au nombre de 169 et représentent des actions concrètes et spécifiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs correspondants. Ces cibles ont été élaborées par l'Organisation des nations unies et peuvent concerner l'ensemble des pays membres, seulement les pays développés ou encore uniquement les pays en voie de développement. La Ville de Besançon mobilise 53 d'entre elles, avec ses propres objectifs (OLDD). Pour mieux comprendre, les deux pages suivantes présentent l'ensemble des ODD et les cibles mobilisées.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE



1 PAS DE PAUVRETÉ

ODD 1

- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
- 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes



2 FAIM «ZÉRO»

ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

ODD 4

- 4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
- 4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable
- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

ODD 5

- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative



6 EAU PROPRE ASSAINISSEMENT

ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE

ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

ODD 9

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
- 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique



ODD 10

- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
- 10.4 Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité



ODD 11

- 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



ODD 14

À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



ODD 15

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires



ODD 16

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial



ODD 17

- 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon, labellisée depuis 2012 Territoire engagé (pour la) transition écologique (ex Cit'ergie) avec le niveau le plus élevé, repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.



> INDICATEURS

- Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) :

2025 : **21 054 000 kWh** (-14,9% depuis 2019)

2024 : **22 587 000 kWh**

2023 : **21 451 000 kWh**

2022 : **22 006 000 kWh**

- Consommation de chauffage corrigée du climat des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (base d'un hiver moyen) :

2025 : **15 672 000 kWh** (-5,1% depuis 2019)

2024 : **17 334 000 kWh** (+0,9% depuis 2019)

2023 : **16 870 000 kWh**

2022 : **17 292 000 kWh**

Têtes de vanne thermostatiques « éco-responsables »

Les questions de respect de l'environnement et la limitation des factures énergétiques influencent nos habitudes d'utilisation. Notre conception du confort ambiant évolue.

La Ville a donc poursuivi en 2025 la mise en place dans son patrimoine de têtes thermostatiques spécifiques compatibles avec une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En effet, les têtes thermostatiques standards de radiateurs sont graduées de 1 à 5, graduations correspondant à une valeur réglable en température sur une plage allant de 12°C à 28°C. Considérant qu'il n'est pas cohérent d'installer une tête thermostatique permettant de régler une consigne allant jusqu'à 28°C quand la température prescrite par le Code de l'Énergie est de 19°C, la Ville déploie progressivement au sein de son patrimoine une nouvelle génération de régulateurs.

Les têtes thermostatiques « éco-responsables » permettent de garder la maîtrise de la température en limitant la plage de réglage de 7°C

(position hors gel) jusqu'à un maximum de 21°C. Ces têtes sont également graduées directement en degrés, et non plus en positions, donnant ainsi la possibilité à l'utilisateur de connaître la valeur de réglage de température ambiante. Un repère vert indicatif est positionné sur la valeur de 19°C, valeur qui devrait être usuelle.

Leur déploiement sera poursuivi progressivement au sein de notre patrimoine.

Direction Maîtrise de l'énergie



Chiffres clés : plus de 400 têtes thermostatiques remplacées en 2025 par la régie chauffage sur différents bâtiments de la ville.

Raccordement de 4 bâtiments au Réseau de chaleur urbain (RCU)

Depuis 2023, Grand Besançon Métropole développe son réseau de chaleur urbain (RCU). Initialement présent sur le secteur de Planoise, il est déployé vers le centre-ville.

Ainsi la Ville a pu raccorder 4 bâtiments municipaux en 2025 : l'école des Sapins, le Centre technique municipal (deux raccordements) et l'Orangerie.

Depuis cet hiver, ces 4 bâtiments auparavant alimentés par du gaz naturel sont ainsi chauffés par une énergie renouvelable.

Ce changement présente un double intérêt :

- un intérêt écologique, car le RCU fonctionne à plus de 70 % en ENR (à raison de 30 % bois et 40 % de chaleur issue de l'incinération des déchets en 2025), ce qui permet de diviser par 3 les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à l'énergie gaz naturel ;
- un intérêt économique, la chaleur du RCU ayant un coût moins élevé que le gaz, et fonctionnant

principalement avec des ressources locales, donc moins soumises à la volatilité des prix mondiaux de l'énergie.

Ces raccordements ont nécessité des travaux d'adaptation dans les chaufferies, réalisés en régie.

Direction Maîtrise de l'énergie



1 900 000 kWh de consommation de gaz fossile remplacés en 2025 par de la chaleur aux 3/4 d'origine renouvelable

Chaufferie du Centre technique municipal après raccordement au RCU - mars 2026



David de la direction Maîtrise de l'énergie

« Ces raccordements vont réduire le nombre de chaudières à remplacer. Nous pourrions dorénavant davantage nous concentrer sur l'optimisation des ventilations, coûteuses en énergie. »

> PERSPECTIVES En 2026, remplacement d'anciennes têtes de vanne thermostatiques par des têtes « Eco » pour générer de nouveaux gisements d'énergie (1°C de moins pouvant se traduire par des économies d'énergie comprises entre 7 % et 10 %).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.2 Développer les énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables nous permet de rendre plus responsables nos consommations d'énergies dans un contexte de ressources planétaires limitées soumises à de fortes pressions. Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon mettent en place des installations et équipements visant à autoalimenter leurs bâtiments et à favoriser les énergies renouvelables dans leur mix énergétique.



> INDICATEURS

- Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville :
 2025 : **66,2 %** 2024 : **63,1 %**
 2023 : **62,6 %** 2022 : **59,3 %**

- Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures :
 2025 : **30,5 %** 2024 : **26,5 %**
 2023 : **22,9 %** 2022 : **22,6 %**

Réseau géothermique sur le secteur Granvelle

Depuis décembre 2025, le chauffage du Musée du Temps, du Kursaal et du Théâtre Ledoux est assuré par un système de géothermie. Celui-ci repose sur quatre puits implantés place Granvelle, qui captent l'eau de la nappe alluviale du Doubs, située à 8 à 10 mètres de profondeur et à une température comprise entre 13 et 16°C. Cette eau alimente une pompe à chaleur installée au sous-sol du Petit Kursaal, laquelle porte la température à environ 40°C avant de distribuer la chaleur aux trois bâtiments via un réseau enterré. En période estivale, ce dispositif sera utilisé à l'inverse pour le rafraîchissement d'une partie des bâtiments (Petit et Grand Kursaal et théâtre). Le recours à cette énergie renouvelable permettra de couvrir près de la moitié des besoins en chauffage des trois équipements, en substitution du gaz jusqu'alors utilisé.

La réalisation de ce chantier s'est révélée complexe, notamment en raison du déploiement de tranchées qui ont nécessité des fouilles archéologiques approfondies ayant mis au jour des vestiges d'habitations datant des XVIII^e et XIX^e siècles.

Direction Maîtrise de l'énergie

113 tonnes équivalent (Téq) CO₂/an :
diminution des émissions de gaz à effet
de serre (GES) équivalent aux émissions
annuelles de 12 « Français moyens »
490 000 kWh de gaz fossile économisés
par an



Vincent de la direction Maîtrise de l'énergie
« Des travaux qui ont relié l'histoire de notre ville à une
énergie d'avenir. »

2 nouvelles chaufferies bois dans le quartier de Bregille

Au Fort de Bregille, une chaudière bois de 120 kilowatt (kW) assure désormais le hors gel du site, le chauffage du logement du gardien, et à terme celui de la salle du Manège grâce à la réhabilitation du réseau de chaleur. Ce projet, respectueux du patrimoine architectural, divise par 4 à 5 l'impact carbone du site et réduit fortement les coûts de fonctionnement. Par ailleurs, une seconde chaudière bois pourra être ajoutée au Fort de Bregille, sans modification de l'existant, en cas d'augmentation des besoins de chauffage. Au groupe scolaire de Bregille, deux chaudières bois de 70 kW remplacent trois chaudières au gaz et chauffent l'ensemble des bâtiments scolaires et des logements. L'installation divise par 10 l'impact carbone énergétique du site tout en diminuant les coûts annuels de fonctionnement. Ces deux projets, qui intègrent des filtres à particules volontaristes et utilisent un combustible bois local et certifié, ont bénéficié de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de

l'énergie (ADEME), de la Région, du FEDER ainsi que de Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Direction Maîtrise de l'énergie



Fort de Bregille - janvier 2025

Coût des travaux : **665 800 €** toutes taxes
comprises (TTC)
Subventions : **244 200 €** TTC
Réduction de l'empreinte carbone
sur 20 ans : **865 tonnes** de CO₂

> PERSPECTIVES Une partie du chauffage et du rafraîchissement de la future grande bibliothèque également assurée par géothermie.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mobiliser les habitantes et habitants dans la réduction de leur consommation énergétique

La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable tant elle englobe les déterminants sociaux et économiques. La lutte contre la précarité énergétique des Bisontines et des Bisontins est une action prioritaire portée par la Ville.



> INDICATEUR

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé :
2025 : **203** 2024 : **282** 2023 : **204** 2022 : **182**

Mission de lutte contre la précarité énergétique

Depuis plus de dix ans, la Ville de Besançon mène une politique volontariste de lutte contre la précarité énergétique. En 2025, le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) a accompagné 203 ménages en situation de vulnérabilité de Grand Besançon Métropole dans leur domicile, afin de réduire les charges, améliorer le confort thermique et favoriser un habitat plus sain.

En complément du petit matériel économe distribué gratuitement, une soixantaine de ménages ont pu réaliser des interventions techniques sans reste à charge grâce au Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement. En outre, 22 ménages à revenus modestes ont accédé à une rénovation per-

formante de leur logement, accompagnés sur les volets social et technique dans le cadre du programme Territoire zéro exclusion énergétique (TZEE) déployé sur l'ensemble de la Ville de Besançon.

Direction Maîtrise de l'énergie

203 ménages accompagnés par le SLIME
60 ménages bénéficiaires du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement
22 ménages modestes engagés dans un parcours de rénovation énergétique, dont un chantier fini et 7 en cours



Mireia de la direction Maîtrise de l'énergie

« En allant à la rencontre des ménages à leur domicile, les chargés de visite de la Ville établissent un lien de confiance, posent un diagnostic précis et mobilisent un réseau de partenaires pour offrir un accompagnement durable et concret autour du logement et de l'énergie »

Prêts gratuits de la mallette énergie

« Si vous souhaitez chasser le gaspi dans votre logement ou vos locaux professionnels, alors la mallette énergie est faite pour vous ». C'est le crédo de cet outil de sensibilisation qui est mis gratuitement à disposition des habitants de Grand Besançon Métropole (GBM) pour générer des économies d'eau, de chauffage et d'électricité dans leur bureau ou leur logis.

Initiée par la Ville de Besançon, ce dispositif bénéficie aussi à l'ensemble du territoire de GBM. Le public reçoit une formation simple et rapide à l'usage de la mallette et d'une analyse des données par un technicien énergie, puis l'appui de l'association Ajena avant d'être ensuite orienté vers les services de conseils en rénovation énergétique de la Maison de l'Habitat du Doubs.

Information et réservation en simple accès en ligne via les portails besancon.fr ou grandbesancon.fr.

Direction Maîtrise de l'énergie



Saison hivernale 2024-2025 :
72 prêts de mallettes énergie,
dont **42** pour des foyers bisontins

> PERSPECTIVES Précarité énergétique : extension du Fonds local d'aide aux petits travaux afin de faire intervenir des artisans du bâtiment partenaires et déploiement d'une expérimentation pour le traitement de moisissures dans le logement.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales

Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La Ville de Besançon s'engage non seulement dans des mesures d'adaptation, mais également dans l'intégration des réflexions de réduction de l'impact environnemental dans ses politiques. Trouver des solutions pour ses bâtiments, ses équipements ou encore les matériels utilisés qui allient efficacité et faible impact fait partie de ses réflexions.



> INDICATEUR

Consommation d'énergie finale du territoire de la ville :

2024 : **1 835 000 MWh** (-25,7 % par rapport à 2008)

2022 : **1 871 654 MWh** (-24,2 % par rapport à 2008)

2020 : **2 061 063 MWh** (-16,5 % par rapport à 2008)

2018 : **2 241 029 MWh** (-9,2 % par rapport à 2008)

Mise à jour du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Obligation légale pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, le bilan Carbone doit être actualisé tous les trois ans et accompagné d'un plan de transition décrivant les objectifs et actions de réduction envisagés.

La méthode de référence, développée par l'ADEME, distingue trois périmètres d'analyse, dénommés « scopes » :

Scope 1 : émissions directes issues des sources détenues ou contrôlées par la collectivité (flotte de véhicules, chauffage des bâtiments propres) ;

Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie achetée (électricité, vapeur, chaleur) ;

Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval des activités de la collectivité (achats de biens et services, déplacements domicile-travail des agents, déchets, déplacements des usagers, commande publique).

La mise à jour réalisée (données consolidées 2023) marque une étape puisqu'il s'agit du **premier BEGES intégrant le scope 3**, c'est-à-dire l'ensemble de l'empreinte carbone induite par

l'activité de la collectivité au-delà de ses seules consommations directes. Cette intégration permet notamment de poser les bases d'une commande publique véritablement orientée vers la décarbonation.

Ce BEGES est un **outil de connaissance et de priorisation** car il permet à la fois d'identifier les postes les plus émissifs et de hiérarchiser les investissements et les politiques publiques à l'aune de leur efficacité climatique. Il constitue en outre, avec l'intégration du scope 3, un **point de référence** pour les bilans successifs (comparaison sur un périmètre homogène). La Ville de Besançon s'inscrit ainsi dans une logique de **pilottage par les résultats**, cohérente avec son objectif de neutralité carbone fixé à l'horizon 2040.

Direction Maîtrise de l'énergie

Total en équivalent CO₂ : **16 505 tonnes**
(~ 7 767 allers/retours Paris-New York en avion)

Rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte

Inscrite dans le cadre du Plan Écoles Crèches, la rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte, d'une surface de 2 271 m² et qui accueille 128 élèves (rentrée scolaire 2024-2025), devrait permettre d'obtenir un bâtiment avec une réduction de la consommation énergétique de 65 % par rapport à sa consommation d'avant rénovation.

Les travaux ont également été l'occasion de repenser et d'améliorer les locaux de la restauration scolaire. Ainsi, leur capacité accrue permet désormais l'accueil de la totalité des effectifs (de l'ordre de 212 rationnaires, à raison de 82 maternels et de 130 élémentaires).

La mise en accessibilité du bâtiment a également été améliorée, avec la création notamment d'un ascenseur.

Des panneaux solaires photovoltaïque ont été implantés sur la totalité de la toiture, rendant possible l'autoconsommation et la revente du surplus.

Le projet de rénovation a par ailleurs donné lieu à une réflexion sur la création d'une salle polyvalente dont l'utilisation pourrait être mutualisée avec les associations du quartier hors temps scolaire.

Enfin, la cour d'école a été désimperméabilisée afin de répondre aux objectifs de lutte contre les îlots de chaleur.

Département Architecture et bâtiments



Ecole Viotte - octobre 2025



**Cyril du département
Architecture et bâtiments**

« Les travaux se sont déroulés en 2 phases en site occupé. Cela a nécessité de nombreuses réunions pour une bonne coordination avec les utilisateurs ».

Coût de l'opération : **5 190 000 €** (TTC/TDC)

> PERSPECTIVES Suivi du fonctionnement la 1^{ère} année de mise en service du self-service pour s'assurer que l'équipement répond bien aux usages des élèves de classes élémentaires.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au dérèglement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes humaines de ce dérèglement climatique et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique des bâtiments sont autant de leviers que nos collectivités actionnent pour rendre la ville plus résiliente.



> INDICATEUR

Requalification de surfaces imperméables dans le cadre des travaux portés par la DBEV contre les îlots de chaleur :

	2025	2024	2023	2022
Surface des travaux (m ²)	6 494	37 454	14 272	11 717
Réduction de surfaces imperméables raccordées au réseau d'eaux usées (m ²) du fait des travaux :	4 604	16 990	9 618	7 358
• requalifiées en surfaces imperméables déconnectées du réseau d'eaux usées	26 %	40 %	60 %	41 %
• requalifiées en surfaces perméables	39 %	35 %	26 %	44 %
• requalifiées en surfaces végétalisées	35 %	25 %	14 %	15 %
Arbres plantés dans le cadre d'opérations de requalification urbaine	40	201	58	37

Rénovation des rues Labbé et Leroy et du parvis du lycée J. Haag

Cet aménagement, engagé par Grand Besançon Métropole, s'intègre dans un projet global de recomposition de l'espace en lien avec l'émergence de l'écoquartier Vauban et porte deux enjeux environnementaux :

- lutter contre les îlots de chaleur en végétalisant la place ;
- permettre une meilleure infiltration de l'eau dans le sol en désimperméabilisant les revêtements.

Le projet a permis de déconnecter du réseau unitaire d'assainissement toute la surface réaménagée.

Les 2 rues sont rendues accessibles à tous les usagers de l'espace public : piétons, cycles, transports en commun ou voitures. En outre, le projet se traduit par :

- la mise en valeur du bâtiment classé du lycée Jules Haag ;
- l'élargissement et la mise aux normes des trottoirs, le recalibrage de la chaussée dans le sens d'une circulation apaisée, ainsi que des aménagements cyclables plus sécurisés et

- l'installation d'arceaux vélos ;
- la mise aux normes de l'arrêt de transport en commun.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux

Renaturation avec **1 240 m²** d'espaces verts (implantation de 19 arbres et 1 490 plantes vivaces et petits arbustes produits par les serres municipales de la Ville de Besançon)
Conservation de **152** places de stationnement (diminution de 57 places par rapport à la situation initiale)



Rue Labbé - octobre 2025

Requalification du quartier Palente

Lancée depuis 2024 par Grand Besançon Métropole, cette opération est menée conjointement avec le bailleur social Néolia qui prend en charge d'importants travaux de modernisation des immeubles d'habitation.

Le projet de la rue Gounod intègre plusieurs enjeux environnementaux :

- lutter contre les îlots de chaleur en introduisant de la végétation en pied d'immeubles ;
- permettre une meilleure circulation de l'eau dans le sol en désimperméabilisant les revêtements tout en apportant de la fraîcheur aux nouveaux espaces plantés créés ;
- élargir et sécuriser le cheminement piéton en direction de l'école Jean Zay.

Le « Chemin des Ecoliers », qui relie l'école primaire Jean Zay à la crèche des Orchamps en passant devant le parc Olof Palme, a été valorisé par le choix d'un coloris de revêtement unique. Les traversées piétonnes ont été sécurisées et le réseau d'éclairage public intégralement rénové. L'offre de stationnement a été maintenue tout en identifiant des emplacements dédiés. Ceux-ci sont revêtus en pavés drainants, ce qui contribue à l'humidification des espaces verts attenants.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux

821 m² de surface de voirie désimperméabilisée, soit 52 % de la surface totale ;
580 m² de surfaces en sablé stabilisé à l'usage excusif des piétons et modes doux ;
450 m² de surfaces plantées créées et 2 arbres plantés en alignement ;
8 places de stationnement créées
328 m³ de matériaux recyclés utilisés en couche de fondation.



Rue Gounod - octobre 2025

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.6 Réduire l'utilisation de la voiture individuelle

Les habitudes de déplacement au sein du territoire impactent directement les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore la dégradation des milieux naturels, ce qui en font des enjeux environnementaux importants. Promouvoir des solutions de mobilité réduisant ces conséquences négatives constitue donc une priorité pour la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.



> INDICATEUR

Voyages par an en bus et tram à Besançon :

2025 : **22 370 719** 2024 : **22 136 619** 2023 : **20 873 481** 2022 : **19 135 000**

Gratuité du réseau Ginko les samedis

Suite à la décision du Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole (GBM) du 10 avril 2025, la gratuité partielle des transports est effective sur le réseau Ginko depuis le 1^{er} juillet 2025.

Parmi le train de mesures contenu dans cette délibération figurait notamment la gratuité pour tous du réseau Ginko les samedis, sans titre de transport. Cette mesure vise à soutenir l'activité économique et à contribuer à l'attractivité du centre-ville de Besançon, en incitant à l'usage des transports collectifs les samedis plutôt que le recours à la voiture individuelle.

Sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 novembre 2025, une hausse moyenne de la fréquentation du réseau de 20 % les samedis a été constatée par rapport à la même période de 2024.

Direction des Transports



Poursuite de la liaison cyclable Pouilley-les-Vignes - Besançon



Avenue Léo Lagrange - mai 2026

Le projet porté par Grand Besançon Métropole (GBM) consiste à aménager une piste cyclable le long de la route départementale (RD) 70 reliant les communes de Pouilley-les-Vignes à Besançon.

En 2024, le tronçon de piste cyclable de la RD 70 (route de Gray) a été aménagé en site propre bidirectionnel entre le giratoire de la route nationale 57 (devant la chaufferie de l'Université de Franche-Comté) et le giratoire de Charlottesville (parking de la piscine Mallarmé) sur la commune de Besançon.

En 2025, le projet s'est poursuivi par la création d'une voie verte qui, sur le territoire de Besançon, a donné lieu à l'aménagement du tronçon avenue Léo Lagrange.

Le projet a également permis de désimperméabiliser et végétaliser une bande de terrain de 210 m² entre le Palais des sports et la chaussée.

Profitant de l'aménagement de la voie verte, 130 m² du parvis ouest du Palais des sports ont par ailleurs été désimperméabilisés.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux



Julien de la direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux

« Barreau manquant entre l'entrée de ville et l'avenue de l'Observatoire, cette voie verte dessert les équipements sportifs du secteur depuis le domaine universitaire et apporte un réel confort d'usage des modes doux. »

> PERSPECTIVES Prochaine étape de construction de la liaison Pouilley-les Vignes - Besançon : le tronçon Centre Croppet-Rocade nord ouest, réalisé à partir de fin 2026.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Développer les modes de déplacement actifs (marche à pied et vélo)

Favoriser l'usage de la marche et du vélo dans la mobilité quotidienne et développer les réseaux cyclables et piétons existants est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitantes et habitants à opter pour des modes de déplacements bons pour la santé. C'est dans ce sens que la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole poursuivent leurs efforts d'amélioration des réseaux de modes de déplacements actifs et à l'empreinte carbone nulle ou réduite.



> INDICATEURS

Nombre de km de pistes cyclables et voies cyclables réservées sur voiries réalisés :

- 2025 : **3,18 km** de voies cyclables sécurisées et **0,76 km** de voies cyclables réservées ;
- 2024 : **4,38 km** de voies cyclables sécurisées et **0,46 km** de voies cyclables réservées ;
- 2023 : **2,26 km** de voies cyclables sécurisées et **1,3 km** de voies cyclables réservées ;
- 2022 : **3,11 km** de voies cyclables sécurisées et **0,19 km** de voies cyclables réservées ;

Part des déplacements domicile-travail en modes doux à Besançon (suivant l'enquête ménage déplacement de 2018) :

Vélo : **3 %**
(10 866 déplacements)

Marche : **41 %**
(160 643 déplacements)

Requalification de la rue de Dole

Le projet s'inscrit dans une démarche de requalification des grandes pénétrantes de Besançon (rue de Vesoul, rue de Belfort...) et permet de renforcer la trame cyclable selon les orientations du Schéma cyclable de Grand Besançon Métropole.

La première phase réalisée en 2024/2025 porte sur le tronçon allant de la rue du Polygone à la rue Dornier. Elle constitue le premier acte d'un aménagement qui a vocation à relier le quartier du centre-ville historique - la Boucle - et l'ouest grand bisontin.

La requalification de la rue de Dole est un projet de mobilité qui encourage les modes actifs (piétons, cycles...) mais aussi un projet de transformation de la ville avec les objectifs suivants :

- améliorer les espaces publics, initialement dégradés, dans cette grande pénétrante (10 000 véhicules par jour), avec la reprise de l'ensemble des revêtements et l'enfouissement des réseaux aériens ;
- adapter la ville aux changements climatiques : désimperméabilisation (espace planté en creux, trottoir en sable stabilisé) et végéta-

lisation (laquelle est irriguée par les eaux pluviales) ;

- sécuriser et mettre aux normes d'accessibilité. Pour la piste cyclable de la rue de Dole, le choix d'un revêtement de « trottoir » clair (enrobés beiges) permet d'améliorer la lisibilité de l'espace dédié aux cycles tout en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU).

L'accessibilité (normes PMR), la sécurité et le confort pour tous les usagers de l'espace public, que ce soit les piétons, les cycles, les personnes à mobilité réduite, ont été améliorés.

Direction Aménagement de l'Espace public et Grands travaux

8 852 m² de surface de voirie déconnectée du réseau d'assainissement (97 % de la surface totale) :

- dont 3 507 m² de surfaces perméables (38 % de la surface totale) : trottoir en sable stabilisé et espaces verts en creux ;
- dont 2 026 m² d'espaces verts (27 arbres supplémentaires et plus de 2 000 plantes vivaces et arbustes).

Élaboration d'un Plan Piéton

La marche est un mode de déplacement favorable à l'environnement mais également à la santé.

Afin d'encourager sa pratique pour les déplacements utilitaires du quotidien (en dehors de la pratique de loisirs), Grand Besançon Métropole a lancé une étude de Plan Piéton à l'échelle de l'agglomération pour améliorer les conditions de marche à pied.

Le but est d'identifier les zones où le potentiel de marche est le plus élevé et de proposer des solutions pour la développer. Cela passe par des aménagements en faveur de la marche (trottoirs suffisamment larges et continus, traversées sécurisées...) mais également par des actions de sensibilisation et de communication. L'étude propose la réalisation d'un réseau magistral piéton (réseau à haut niveau de service et de confort pour les piétons, constitué de voies magistrales piétonnes) sur les axes de la commune de Besançon qui concentrent la majeure partie des flux piétons.

Département des Mobilités



Balade urbaine à Battant réalisée dans le cadre de la concertation du Plan piéton - avril 2025



Clément du département des Mobilités

« La marche ce n'est pas qu'une question de trottoir, mais aussi d'atmosphère, d'ambiance, de proximité... Il faut donner envie de marcher ! »

47 % des habitants de Besançon marchent + de 30 minutes par jour (enquête Plan Piéton 2025)

> PERSPECTIVES Poursuite du programme de requalification de l'espace public et amélioration des mobilités actives.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics

La garantie d'une qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important. La Ville de Besançon porte une attention particulière à cette problématique et continue depuis 2016 sa démarche de suivi et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses établissements recevant du public.



> INDICATEUR

Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments municipaux réalisés par la régie Bâtiments :

- 2025 : sur **300** chantiers livrés, **7** équipés en matériaux biosourcés
- 2024 : sur **283** chantiers livrés, **14** équipés en matériaux biosourcés
- 2023 : sur **363** chantiers livrés, **8** équipés en matériaux biosourcés
- 2022 : sur **250** chantiers livrés, **26** équipés en matériaux biosourcés

Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public sensible

L'air intérieur est en moyenne 8 fois plus pollué que l'air extérieur. Les polluants de l'air intérieur sont multiples : polluants biologiques (allergènes...), polluants chimiques (formaldéhyde ...) et polluants physiques (particules fines...). Ils affectent la qualité de l'air intérieur des bâtiments dans lesquels nous passons en moyenne 80 % de notre temps et ont donc un effet certain sur la santé et le bien-être, de la simple gêne olfactive à des pathologies aiguës ou chroniques (asthme, cancers...). Il est possible d'agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur, notamment en améliorant le renouvellement d'air (aérer au moins 10 minutes par jour et assurer une bonne ventilation) et en choisissant des matériaux émettant moins de substances polluantes.

La Ville de Besançon s'est engagée dès 2016 dans la surveillance de la qualité de l'air intérieur (SQAI) de certains établissements recevant du public. Au 1^{er} janvier 2023, ce dispositif s'est renforcé et il s'applique aux 63 écoles, 13 crèches municipales et 12 centres de loisirs.

Les modalités de surveillance mises en oeuvre comportent 4 volets :

- une évaluation annuelle des moyens d'aération, avec la mesure à lecture directe du dioxyde de carbone CO₂ ;
- 4 grilles d'autodiagnostic (environnement du site, activités, entretien, maintenance des locaux) à réaliser et mettre à jour tous les 4 ans ;
- des mesures des polluants réglementés (formaldéhyde, benzène et CO₂) aux étapes clés de la vie du bâtiment (travaux) ;
- un plan d'actions alimenté par les résultats des évaluations des trois précédentes étapes.

Ainsi, en 2025, deux campagnes de mesures (formaldéhyde, benzène et CO₂) aux étapes clés de la vie d'un bâtiment ont été réalisées à la crèche de Saint-Ferjeux et une campagne à l'école élémentaire Viotte.

La mise en place de la SQAI permet également de développer une politique d'éducation et de promotion de la qualité de l'air intérieur en lien avec les services et les partenaires concernés.

Direction Santé publique

Évaluation des moyens d'aération – 388 mesures CO₂



Dortoir instrumenté de la crèche de Saint-Ferjeux - mars 2025



Géraldine, chargée de mission SQAI

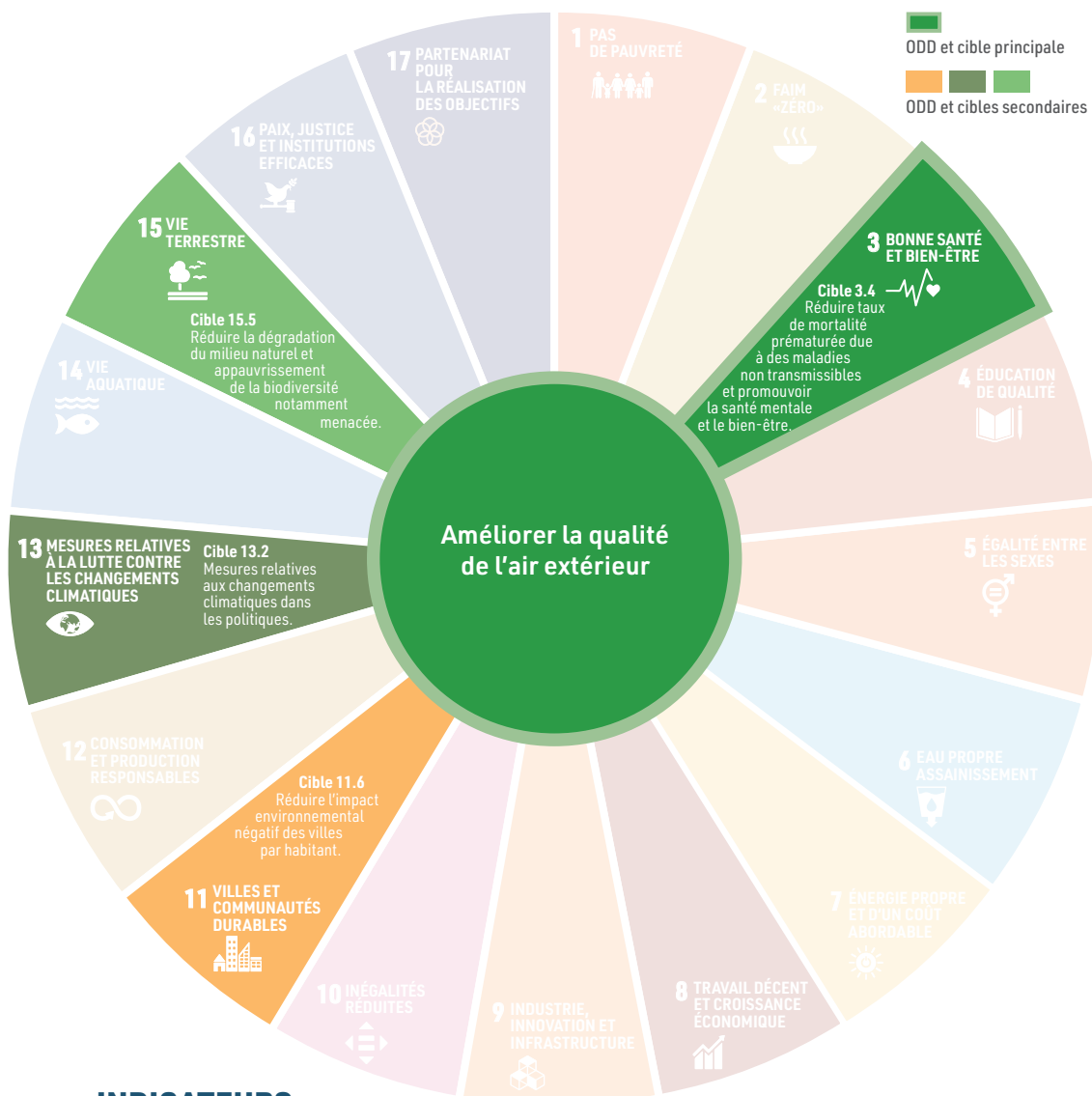
« Après sa réouverture en janvier 2025, la crèche de Saint-Ferjeux a fait l'objet de 2 campagnes d'analyses. Celles-ci confirment la bonne qualité de l'air intérieur, mais aussi que les aménagements et le dispositif de surveillance sont favorables à un environnement sain pour les enfants et les professionnels de la crèche. »

> PERSPECTIVES En 2026, finalisation des autodiagnostic et rédaction des plans d'actions par Atmo BFC. Poursuite des campagnes de mesures aux étapes clés de la vie d'un bâtiment au fur et à mesure de la réalisation des travaux du plan Ecoles et Crèches.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur

La qualité de l'air extérieur est un objectif central et concerne de nombreux enjeux inhérents au développement durable : c'est une question de santé publique, mais également de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité. Pour toutes ces raisons, la Ville, en collaboration avec l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et les acteurs du territoire, se doit de mesurer, de réfléchir et d'agir pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour.



> INDICATEURS

Indice de la qualité de l'air (IQA) en jours :

2025 : Bon : **6** ; Moyen : **241** ; Dégradé : **78** ; Mauvais : **39** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**

2024 : Bon : **15** ; Moyen : **263** ; Dégradé : **73** ; Mauvais : **15** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**

2023 : Bon : **8** ; Moyen : **260** ; Dégradé : **60** ; Mauvais : **35** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**

2022 : Bon : **7** ; Moyen : **260** ; Dégradé : **60** ; Mauvais : **35** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**

APRIO : un projet pour mieux connaître la pollution à l'ozone

L'ozone est un polluant estival qui se forme sous l'action des rayons du soleil. Dans un contexte de réchauffement climatique, ce polluant devient de plus en plus présent sur nos territoires et les concentrations observées sur le secteur bisontin atteignent régulièrement des niveaux problématiques. Pour lutter contre cette pollution, Grand Besançon Métropole, en partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté et avec le cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a lancé en 2024 le projet APRIO (Agir pour réduire l'impact de l'ozone) sur son territoire.

Dans le cadre de ce projet, une campagne de mesure de grande envergure avait été lancée en 2024 pour établir un diagnostic précis de la situation. Cette campagne a été renouvelée en 2025, afin d'affiner l'analyse réalisée, et de permettre aux acteurs du territoire de prendre des mesures pour réduire l'impact sanitaire et environnemental de cette pollution.

Atmo BFC



Capteur fixé sur un poteau square Granvelle - juin 2025

17 points de mesures ponctuels sur le territoire bisontin

APRIO : des comités pour mieux agir contre la pollution à l'ozone

Au-delà du diagnostic ozone sur le territoire bisontin, le projet APRIO a pour objectif de travailler à la mise en place d'actions concrètes pour réduire les niveaux d'ozone et diminuer ses impacts sur la santé et sur l'environnement, ce polluant étant aussi dangereux pour l'homme que pour la végétation naturelle et les cultures.

Ainsi, des actions ont été menées au cours de l'année 2025 afin d'informer les acteurs du territoire et de préparer la mise en place de groupes de réflexion en 2026 pour construire un plan d'actions. Au cours du premier semestre 2025, différentes actions de sensibilisation ont été entreprises pour informer et sensibiliser les acteurs du monde forestier (ONF, représentants des communes forestières,

visiteurs et promeneurs...). A partir de novembre, des présentations ont également été faites aux élus du territoire pour transmettre les premiers résultats de la campagne et construire les réflexions à venir.

Atmo BFC



MISE EN OEUVRE DU PROJET APRIO
AGIR POUR RÉDUIRE L'IMPACT DE L'OZONE

- 1** session du Club Climat dans les locaux d'Atmo BFC ;
- 3** interventions thématiques auprès des acteurs de la forêt ;
- 5** comités pour informer les élus du territoire.



Anaïs d'Atmo BFC

« Les mesures faites sur Grand Besançon Métropole nous donnerons les clefs pour mettre en place des actions d'amélioration efficaces. Le travail avec les acteurs locaux débutera dès début 2026. »

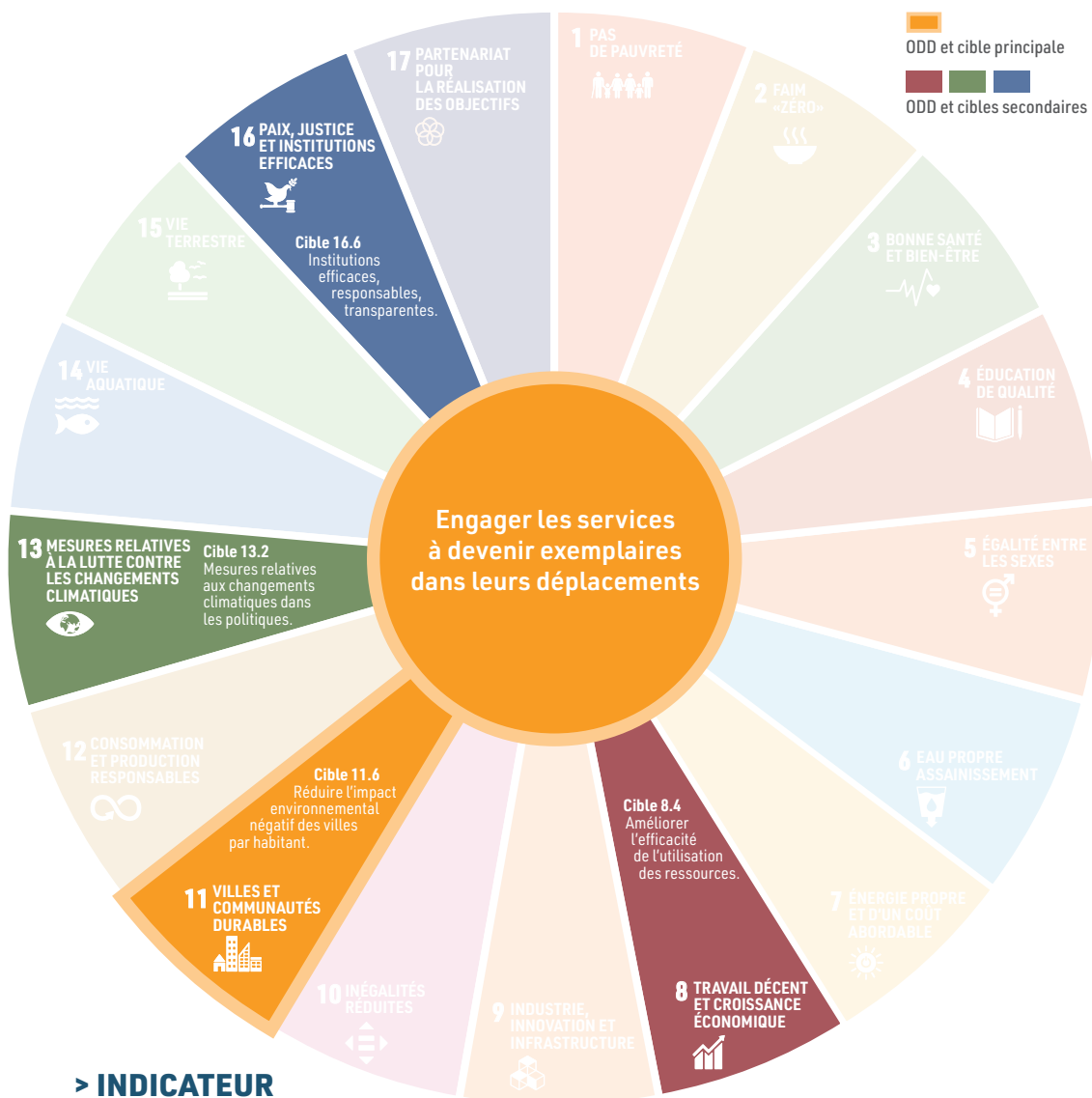
> PERSPECTIVES Exploitation jusqu'en mai 2026 des deux années de mesures réalisées dans le cadre du projet APRIO. Mise en place des groupes de réflexion en avril 2026 pour programmer les actions de lutte contre l'ozone. Revisite de sa stratégie de surveillance de la pollution par l'ozone par Atmo BFC.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Engager les services dans l'exemplarité dans les déplacements

La Ville de Besançon s'assure de faciliter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement, afin d'aider tous les usagers à s'engager dans une démarche de transition écologique et favorable à la santé. Les agents de la Ville, du CCAS et de Grand Besançon Métropole ne sont pas en reste, ils repensent leurs trajets et sont encouragés à l'exemplarité.



> INDICATEUR

Proportion d'agents des trois entités utilisant les modes de déplacements actifs, les transports en commun ou encore le covoiturage :

- 2025 : **41,20 %**
- 2024 : **38,69 %**
- 2023 : **36,81 %**
- 2022 : **32,8 %**

Modes doux et patrouilles de la Police municipale

La Police municipale a engagé une évolution dans l'organisation de ses patrouilles en privilégiant l'usage de modes de déplacement doux. Cette orientation vise à concilier efficacité opérationnelle, réduction de l'empreinte environnementale et renforcement de la police de proximité. Elle contribue directement aux objectifs de proximité et environnementaux portés par la collectivité.

Les patrouilles pédestres en vélo tout terrain (VTT) ou en transports en commun sont désormais développées pour les missions de surveillance, de prévention et de contact avec la population, notamment dans les zones de rencontre.

L'utilisation des transports en commun favorise également la visibilité de la présence policière sur les axes structurants et dans les pôles de mobilité.

Direction Sécurité et Tranquillité publique



Luc de la direction

Sécurité et Tranquillité publique

« Ces patrouilles en modes doux permettent de concilier transition écologique et efficacité opérationnelle de la Police municipale au service des habitants. »

15 % des patrouilles réalisées à pied, en VTT ou en transports en commun

« Libre à vélo »

En 2025, les trois entités Ville, CCAS et Grand Besançon Métropole (GBM) ont organisé la mise en oeuvre d'un service de location interne de vélos à assistance électrique (VAE) intitulé Libre à vélo, au bénéfice de leurs agents. A la suite d'une campagne de candidatures, 110 vélos ont été attribués.

La location est conclue pour une durée d'un an, selon une tarification sociale (en fonction des revenus du foyer fiscal de l'agent), l'objectif étant de rendre accessible un VAE au plus grand nombre et d'encourager les agents à adopter la mobilité cyclable dans tous leurs déplacements.

Les agents qui optent pour le système de location s'engagent à utiliser le vélo pour leurs trajets domicile-travail et professionnels. Ils peuvent également l'utiliser dans leur mobilité quotidienne (courses, loisirs, transports des enfants à la crèche/école).

Le service intègre un entretien de maintenance pris en charge à 6 mois d'utilisation. Les premières attributions ont eu lieu en janvier 2026 (dès la livraison des vélos par le prestataire). Le service s'accompagne de formations sur la sécurité et la circulation à vélo.

Mission Au travail autrement



Vélo « Libre à vélo » - janvier 2026

891 agents des 3 entités Ville, GBM et CCAS bénéficiaires en 2025 du Forfait mobilités durables (FMD) au titre des déplacements domicile-travail en modes alternatifs à la voiture individuelle (situation au 30/03/2026), soit 20,4 % des effectifs, dont :

597 cyclistes ;

73 utilisateurs de trottinettes ;

170 covoitureurs ;

51 agents qui combinent plusieurs modes de déplacement au quotidien, dont le vélo pour 43 d'entre eux.

> PERSPECTIVES Organisation des patrouilles et montée en charge progressive de l'utilisation des modes doux puis extension à de nouveaux secteurs et horaires. Déploiement de stationnements sécurisés pour les vélos sur les lieux de travail (Ville, GBM, CCAS).

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Préserver les espaces verts et les espaces naturels

C'est au travers de la maîtrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au plan local d'urbanisme que la Ville préserve ses espaces naturels et limite son extension tout en préservant la biodiversité communale et en gérant durablement les espaces verts et de nature en ville.



> INDICATEUR

Consommation d'espaces naturels et forestiers – ENAF (observatoire de l'artificialisation CEREMA)
 2023-2024 : **6 ha** 2022-2023 : **9 ha** 2021-2022 : **2 ha** 2020-2021 : **6 ha**

Identification de la trame verte infra urbaine de Besançon



Trame verte et bleue de Besançon
Version intégrée au projet de PLUi arrêté par le conseil
communautaire en décembre 2025

Dans le cadre de l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), une identification des « trames vertes » du territoire a été réalisée pour repérer les espaces les plus favorables à la présence et à la circulation de la faune et de la flore en vue de les préserver et d'en améliorer la fonctionnalité.

Cette démarche, conduite à l'échelle du Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) et de la Région, permet de reconnaître les grandes architectures naturelles selon les types de milieu (forêts, prairies, milieux humides, pelouses sèches) en excluant les milieux urbains.

Soucieuse de préserver une architecture verte fonctionnelle au cœur de son tissu urbain, la ville de Besançon a conduit un travail pour identifier une trame verte infra urbaine en s'appuyant sur les principales masses végétalisées qui ponctuent l'ensemble de ses quartiers.

À partir d'une carte précise du mode d'occupation

974 ha de trame verte infra urbaine identifiés à Besançon

2 668 parcelles concernées et **453 ha** de parcelles bâties

521 ha de terrain non bâti

des sols, l'utilisation du logiciel « Graphab », développé par l'Université de Besançon (Labo THEMA) et basé sur la modélisation des « chemins de moindre coût », a mis en évidence les secteurs du tissu urbain les plus favorables à la circulation de la faune et dont la préservation et la restauration écologique constituent un enjeu fort.

Le projet de PLUi intègre, sur les espaces identifiés du territoire bisontin, des règles d'urbanisme spécifiques qui permettent de construire la ville en préservant mieux les espaces de nature urbaine.

Direction Biodiversité et Espaces Verts



**Johnny de la direction
Biodiversité
et Espaces verts**

« Les connectivités écologiques sont essentielles pour le maintien de la biodiversité en ville. La nature n'y est pas exploitée, ce qui est gage, à terme, de qualité. »

Acquisition de l'outil Landia, observatoire de la végétation urbaine

La collectivité a acquis en 2025 l'outil Landia qui est une interface web dédiée à l'observation de la végétation urbaine.

Développé par la société TerraNIS, Landia répond aux besoins des collectivités en matière d'aménagement territorial et de développement durable. Bien plus qu'un outil technique de cartographie, Landia est un outil de diagnostic, d'analyse, d'évaluation et d'aide à la décision pour la gestion des territoires : suivi du patrimoine végétal et de la qualité de vie des habitants, analyse de la climatologie urbaine et identification des îlots de chaleur, cartographie de l'artificialisation des

territoires ou encore suivi des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cet outil répond aux enjeux et projets portés par la collectivité en matière de développement de la trame verte et bleue, de la lutte contre les îlots de chaleur et d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Direction Biodiversité et Espaces Verts

Surfaces Natura 2000 en 2025 sur le territoire bisontin : **977,2 ha**

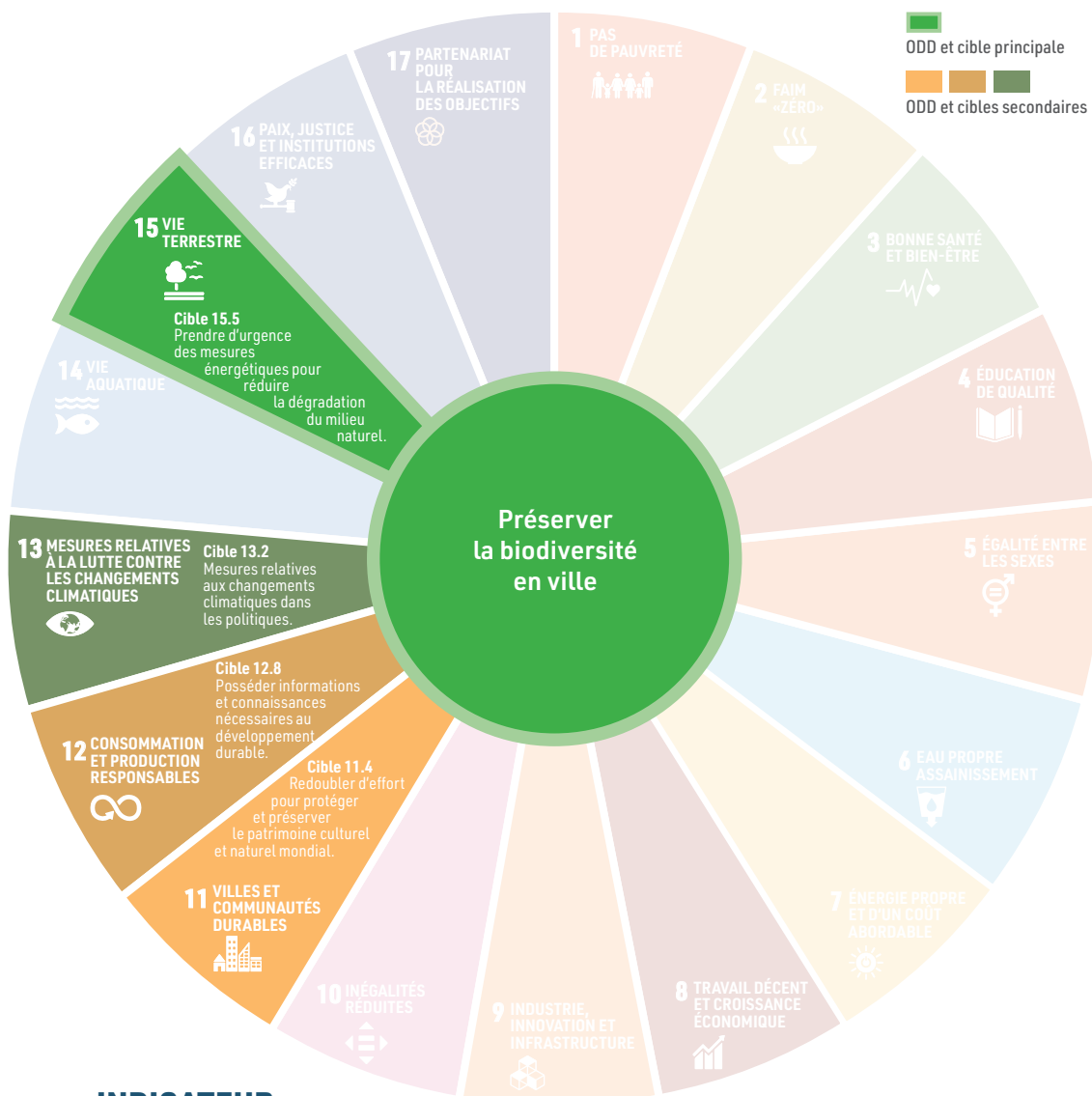
> PERSPECTIVES Poursuite, par l'utilisation de l'outil Landia, de l'objectivation des enjeux par surface au service des stratégies de végétalisation de la ville, de renforcement de la trame verte et de lutte contre les îlots de chaleur.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Préserver la biodiversité en ville

La préservation du patrimoine naturel nécessite que les aménagements et les pratiques de gestion prennent en compte le respect de la faune et de la flore de notre territoire. Pour connaître la richesse de notre biodiversité, la Ville de Besançon participe également à un suivi des espèces animales et végétales et à la préservation des milieux naturels.



> INDICATEUR

Nombre d'espèces menacées par rapport au nombre d'espèces totales observées sur la commune de Besançon (plateforme SIGOGNE) en 2025 (extraction janvier 2026)

Végétaux : **149 / 1 538**

Champignons : **104 / 842**

Invertébrés : **28 / 261**

Oiseaux : **94 / 218**

Mammifères : **6 / 47**

Amphibiens : **0 / 10**

Reptiles : **1 / 9**

Poissons : **données non disponibles**

Extension du site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs

Après un travail de préparation de plusieurs années, le site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs a vu son périmètre élargi. Il est passé de 6 350 ha répartis sur 30 communes à une vaste zone de 12 530 ha s'étendant sur 54 communes. Sur le territoire bisontin, les surfaces en Natura 2000 ont progressé de 38,65 ha à 977,2 ha, soit désormais 15 % du territoire communal.

Ce site Natura 2000 présente de nombreux intérêts pour la sauvegarde et la protection des habitats et espèces suivantes :

- milieux forestiers : le Pic noir, le Pic mar, la Barbastelle d'Europe et le Dicrane vert ;
- milieux ouverts : le Milan royal, la Pie grièche écorcheur, l'Agrion de Mercure, le Cuivré des marais et le Grand Rhinolophe ;
- milieux rocheurs (dont cavités et grottes) : le Hibou Grand-Duc et le Faucon pèlerin ;
- milieux humides : le Martin pêcheur, le Triton crêté, le Castor d'Europe et la Bythinelle de Besançon.

Ce classement permet un appui scientifique, technique et financier à travers la réalisation de contrats Natura 2000 ainsi que la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pouvant financer des actions de gestion et de restauration écologique des milieux.

Direction Biodiversité et Espaces verts



Carte des zones Natura 2000 bisontines

Surfaces Natura 2000 sur le territoire bisontin en 2025 : **977,2 ha**

Amélioration de la connaissance de la biodiversité de la forêt de Chailluz

Plusieurs suivis écologiques ont été mis en place dans la forêt de Chailluz afin d'identifier les différents enjeux faunistiques et floristiques dans le but d'adapter la gestion forestière au regard des données acquises.

Cette action se décline par 3 dispositifs :

- suivi photographique du passage à faune de l'A36 : des pièges photo ont été installés sur l'écopont traversant l'A36 et à divers endroits de la forêt, pour caractériser les populations de mammifères présentes à Chailluz et également déterminer l'efficacité du passage à faune vis-à-vis des déplacements de la faune forestière ;
- « Syrph the net » : ce dispositif, réalisé par l'association « Les amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray », consiste à suivre les populations de syrphes (une mouche pollinisatrice) à divers endroits de la forêt afin de déterminer les effets de la gestion et des îlots de sénescences sur la qualité des habitats forestiers ;
- suivi du Dicrane vert : mené par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté (CBNFC), ce suivi consiste à recenser la présence de Dicrane vert dans les forêts. Le Dicrane vert est une mousse poussant exclu-

sivement sur l'écorce des arbres. Il s'agit d'une espèce typique des forêts franc-comtoises, menacée par l'exploitation forestière intensive.

Direction Biodiversité et Espaces verts

12 espèces de mammifères recensées en forêt de Chailluz

31 espèces de syrphes identifiées ;

30 des 61 arbres analysés (soit 49%)

portaient au moins 1 touffe de Dicrane vert lors du relevé.

Élian de la direction Biodiversité et Espaces verts



« Mieux connaître les divers enjeux liés à la biodiversité à Chailluz nous permettra à l'avenir de mieux intégrer sa conservation dans les plans d'exploitations forestiers. »

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la prolifération non désirable de certaines espèces

Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, sont un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé publique. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement bisontin. Dans le même temps, elle mène une action pour la condition des animaux en ville.



> INDICATEUR

Surface de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année :
 2025 : **1 209 m²** 2024 : **100 m²** 2023 : **450 m²** 2022 : **105 m²**

Stratégie de prévention et de lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre « *Aedes albopictus* », originaire d'Asie, s'est progressivement installé dans le monde entier et en France à partir de 2004. La ville de Besançon n'échappe pas à cette expansion et est considérée comme colonisée depuis 2023.

Le moustique tigre présente un enjeu sanitaire puisqu'il peut être vecteur de maladies tropicales comme la dengue, le chikungunya ou le zika. En raison du risque majeur pour l'homme, la mobilisation de tous est essentielle pour limiter sa prolifération sur le territoire.

En 2023, la Ville de Besançon a mis en œuvre un plan d'actions, de prévention et de lutte contre cet insecte à l'échelle de la Ville, en lien avec les partenaires concernés. L'objectif premier est de contenir sa population par l'intervention citoyenne, afin de supprimer les gîtes larvaires présents sur le domaine privé (80 % du territoire communal), la collectivité s'engageant quant à elle sur ses

équipements et sur le domaine public (20 % du territoire communal).

Une stratégie de mobilisation sociale a été déployée avec une campagne d'information et des actions de sensibilisation auprès de la population locale, avec notamment la tenue de 3 réunions publiques en 2025. Une expérimentation a eu lieu dans le cimetière municipal de Saint-Ferjeux afin de limiter les éventuels gîtes larvaires (avec mise à disposition de sable pour remplir les coupelles et pose de supports arrosoirs et bidons pour éviter l'eau stagnante).



Visuel pour l'expérimentation dans le cimetière de Saint-Ferjeux

Direction Santé publique

52 plaintes de voisinage en 2025



Anne-Sophie de la direction Santé publique

« Dans le cadre de l'expérimentation de lutte contre le moustique tigre dans le cimetière de Saint-Ferjeux, une après-midi de sensibilisation a également été organisée. »

Régulation des rongeurs

Afin de préserver la santé de l'homme et la salubrité de son environnement, la ville de Besançon pilote un plan de lutte et de prévention contre les espèces à enjeux sanitaires. A ce titre, elle intervient dans la régulation des populations de rongeurs par des investigations sanitaires dans tous les sites colonisés et, dans une approche « Une Seule Santé », par l'édition de prescriptions destinées à éviter la sédentarisation de ces nuisibles.

Ce plan programme chaque année, de manière préventive, deux campagnes de dératisation dans le réseau d'égouts visitable de la ville, ainsi

que des actions de dératisations dans d'autres lieux stratégiques comme le marché des Beaux-Arts ou la station d'épuration de Port-Douvot. À ces mesures de prévention, s'ajoutent des interventions curatives réalisées en cas de signalement de la présence de rats dans l'espace public et dans les bâtiments communaux. Dans les parties communes des habitations, il appartient au gestionnaire de procéder à la dératisation.

Direction Santé publique

651 interventions en 2025

> PERSPECTIVES Inclusion dans le nouveau Contrat local de santé de mesures de prévention contre la prolifération du moustique tigre à l'échelle du territoire de Grand Besançon. Extension de l'expérimentation conduite dans le cimetière de Saint-Ferjeux aux 4 autres cimetières bisontins.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe au sol ou est mélangée aux eaux résiduares, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont autant de résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent dès lors être traitées. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Besançon et Grand Besançon Métropole cherchent à améliorer les équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.



> INDICATEURS

- Taux de charge capté par la station de Port-Douvot
2025 : **96,6 %** 2024 : **95,5 %** 2023 : **94,6 %** 2022 : **94,1 %**
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP)*
2021 : **4,7 %** 2024 : **8,9 %** 2023 : **2,4 %** 2022 : **4,9 %**

* Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.



Station d'épuration de Port-Douvot – mars 2026

Lancement du schéma directeur d'assainissement du système de Besançon

D'une manière générale, ce type de schéma directeur, qui doit être réalisé tous les 10 ans, a vocation à définir l'ensemble des faiblesses d'un système d'assainissement. Un système d'assainissement est composé d'une station d'épuration et de tous les réseaux qui y acheminent des eaux usées.

La correction des faiblesses prioritaires prévues dans ce document-cadre vise à réduire l'impact des eaux usées sur le milieu naturel.

C'est ainsi que le système de Port-Douvot, basé sur la station de Besançon, compte 28 communes, dont celle de Besançon, qui y envoient leurs effluents.

La réalisation de ce schéma a été confiée à un bureau d'études et ses conclusions en seront connues dans 2 ans et demi environ.

Département Eau et Assainissement

28 communes concernées, dont Besançon



Pascal du département Eau et Assainissement

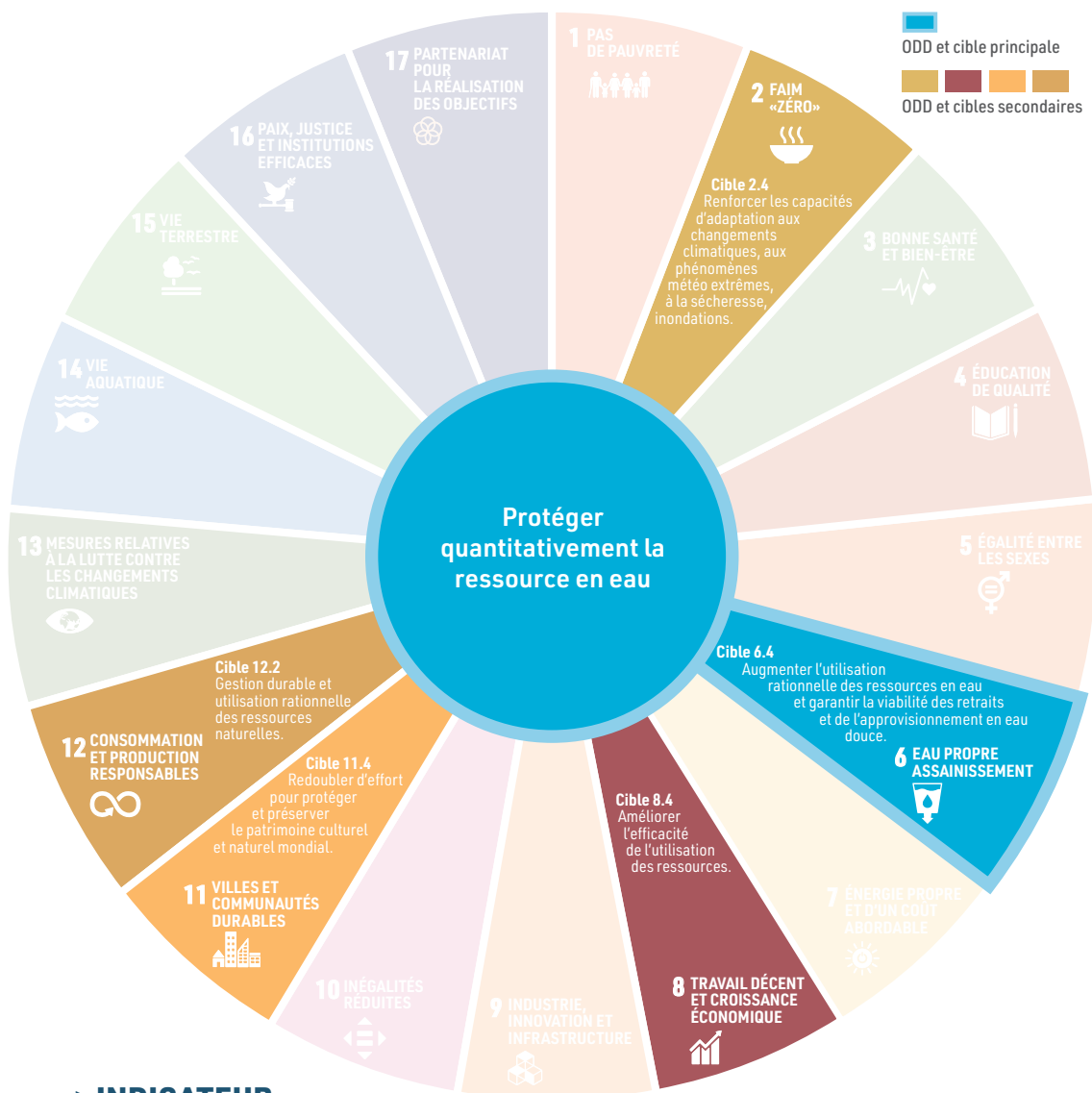
« La construction du Schéma directeur d'assainissement de Port-Douvot mobilise des compétences transversales de la part de mes collègues du département Eau et Assainissement. Le but est d'établir un programme pluriannuel de travaux : ceci constitue un véritable outil d'aide à la décision pour la collectivité. »

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Protéger quantitativement la ressource en eau

Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau. De plus en plus d'épisodes de sécheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon s'investissent dans la recherche scientifique et dans leur gestion partenariale afin de mieux comprendre, connaître et appréhender cette ressource et réduire la pression à laquelle elle est confrontée.



> INDICATEUR

Consommation journalière totale en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Bisontines et Bisontins (en litre/jour/hab.) :
 2025 : **149** 2024 : **147** 2023 : **148** 2022 : **163**

Eaux de la piscine Mallarmé récupérées pour l'arrosage du stade Léo Lagrange

Pour préserver du dépérissement des surfaces de jeu du stade Léo Lagrange sans mobiliser de ressources en eau potable, les eaux usées et pluviales de la piscine Stéphane Mallarmé seront récupérées pour alimenter les systèmes d'arrosage automatique des deux terrains engazonnés de football du complexe sportif Léo Lagrange.

Pour passer la période estivale, synonyme de sécheresse et de restriction d'utilisation d'eau sur une durée de 4 semaines en moyenne, le besoin minimal est évalué à 2 040 m³.

La vidange annuelle représente 2 200 m³ évacués jusque-là dans le réseau d'assainissement. Chaque mois d'exploitation de la piscine consomme environ 1 650 m³ d'eau potable et rejette une quantité équivalente. Si l'eau de nettoyage des filtres nécessite un traitement, les autres eaux sont utilisables en l'état. Sur 10 mois d'exploitation, la piscine vidange environ 16 000 m³ d'eau, dont 1 050 m³/mois de très bonne qualité. La neutralisation du chlore par rayonnement ultraviolet permet la réutilisation de l'eau stockée.

Les eaux pluviales d'une partie des toitures (environ la moitié) sont également collectées.

Les eaux pluviales et de vidange de la piscine sont stockées dans deux cuves extérieures d'une capacité totale de 4 000 m³. Un réseau enterré amène l'eau collectée et neutralisée en chlore vers les points d'injection des arrosages automatiques.

Hors période d'arrosage, l'eau stockée sera mise à disposition des directions de la Ville de

Besançon ou du Département Eau et assainissement (DEA).

Les travaux ont démarré à l'été 2025.

Département Architecture et bâtiments



Une des deux cuves d'eaux récupérées - mai 2026

Simon de la direction Sports

« Alors que les modes de fonctionnement d'équipements tels que piscines et gymnases ou terrains de sport peuvent paraître parfois éloignés, constater que les uns profitent aux autres sur une question aussi cruciale que l'optimisation de la ressource en eau est gratifiant et motivant, tant sur l'aspect technique que managérial. »

Besoin minimal d'arrosage en période estivale : **510 m³ / semaine**

2 cuves extérieures d'une capacité unitaire de 2 000 m³

807 451 € TTC (coût de la maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux)

Schéma directeur de la ressource en eau

Un premier schéma directeur de la ressource en eau avait été réalisé en 2021. Portant sur l'ensemble des ressources de Grand Besançon Métropole (GBM) et de la ville de Besançon en particulier, il concluait à la suffisance globale de la ressource en eau à la date de sa réalisation.

En lien avec les évolutions du climat et notamment de son réchauffement, il est apparu nécessaire de mettre à jour les projections de ce plan sur la disponibilité de la ressource en eau à l'horizon 2050 en prenant également en compte les perspectives d'évolutions démographiques

issues du Schéma de cohérence Territoriale (SCOT).

Les premières conclusions indiquent qu'il convient d'amplifier les efforts de réduction des consommations, d'améliorer le rendement des réseaux, et de réaliser des interconnexions entre les différents réseaux afin de mieux répartir l'accès aux ressources selon les secteurs, le tout en poursuivant les efforts de préservation des ressources des risques de pollution. C'est à ces conditions que l'accès à l'eau pourra être garanti.

Département Eau et Assainissement

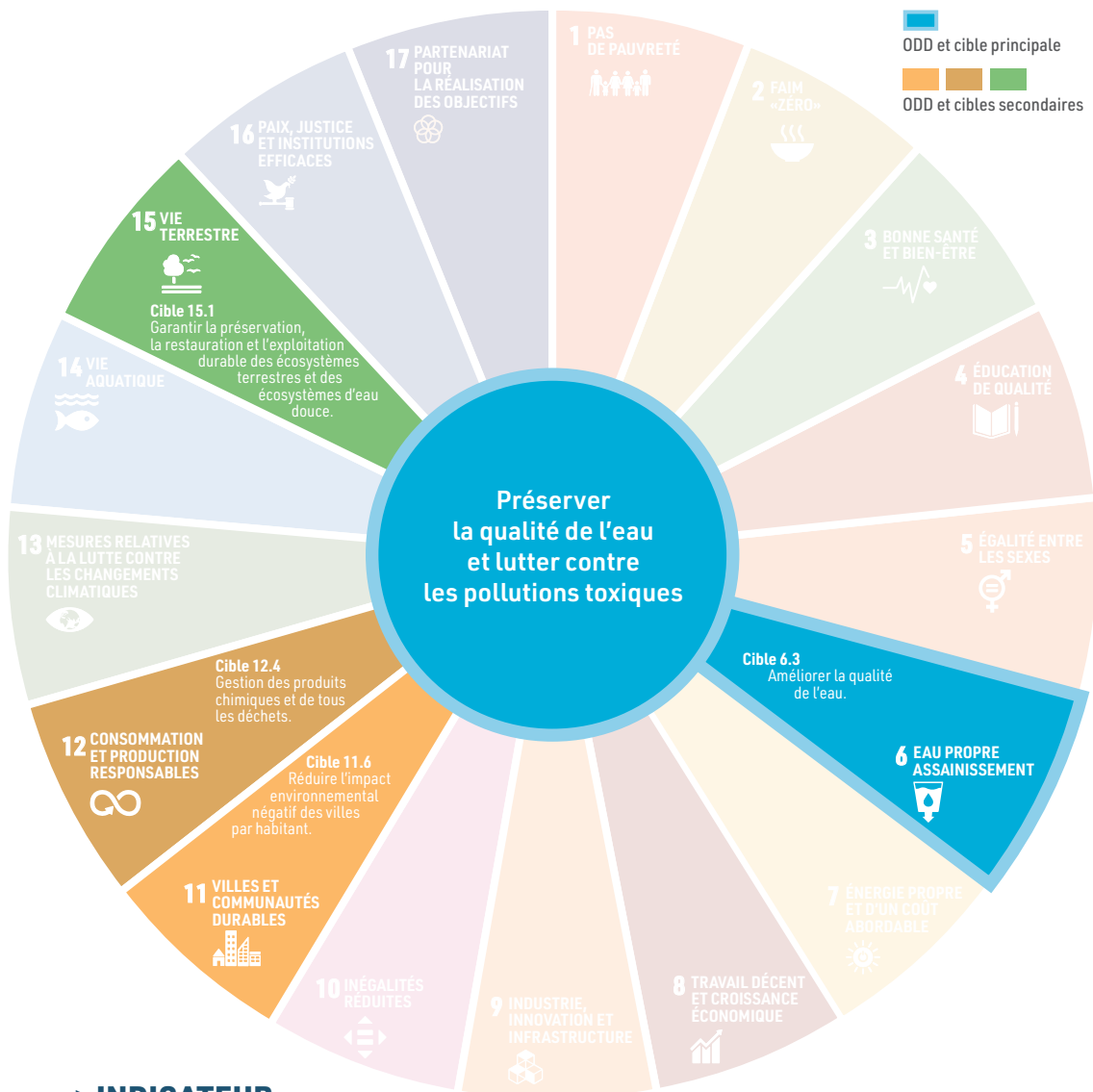
> PERSPECTIVES Achèvement des travaux de la récupération des eaux de Mallarmé en mai 2026. Mise en œuvre des interconnexions du schéma directeur de la ressource en eau.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques

Les pollutions altèrent la qualité de l'eau et pour lutter contre celles-ci, chaque acteur et chaque actrice doit pouvoir faire sa part et comprendre les enjeux de cette problématique.



> INDICATEUR

Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier)
 2025 : **0,028 µg/l** 2024 : **0,025 µg/l** 2023 : **0,065 µg/l** 2022 : **0,048 µg/l**

Lutte contre les perturbateurs endocriniens

La Ville de Besançon s'est engagée dans une démarche de territoire sans Perturbateurs endocriniens (PE) en signant la Charte des villes et territoires sans PE en janvier 2020. Les PE constituent en effet un enjeu sanitaire et environnemental majeur.

Substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui perturbent le système hormonal des organismes vivants et ont des effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine (exemple trouble de la croissance), les PE se trouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante et dans différents milieux (air, eau, sol). Le plan d'actions contre les PE a été renouvelé en 2024. Toujours adossé à la Charte, il comporte 3 axes :

1. Agir ;
2. Impulser et mobiliser ;
3. S'améliorer.

Ce plan opérationnel est transversal puisqu'il concerne tous les services de la collectivité. En outre, il comporte un volet « communication et acculturation » important, tant pour les agents de la collectivité que pour le grand public.

Ainsi, une exposition et un atelier « Ménage sans toxiques » ont été organisés lors du séminaire des cadres des trois entités Ville, Grand Besançon Métropole et CCAS en septembre 2025, afin d'acculturer les agents et de protéger les utilisateurs et les usagers des locaux de ces services publics.

Direction Santé publique

60 actions en 2025

Prévention et lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les EAJE

La direction Petite Enfance agit contre les perturbateurs endocriniens dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) par :

- la mise en place du nettoyage naturel ;
- l'utilisation des couches lavables dans 2 EAJE supplémentaires ;
- la fourniture de crèmes de change et de crèmes solaires répondant à des normes très strictes ;
- la suppression de tous les contenants en plastique.

Le recours au matériel pédagogique naturel est par ailleurs multiplié.

Direction Petite enfance



Peggy de la direction Petite enfance

« Le nettoyage au naturel nettoie tout aussi bien et évite les risques d'ingestion de produits toxiques par les enfants qui ont tendance à mettre beaucoup à la bouche. »



> PERSPECTIVES Poursuite du travail de lutte contre les PE dans le cadre du Contrat Local de Santé et du développement des liens avec le milieu de l'enseignement, de la recherche et de la périnatalité. Proposition de formations sur les PE à destination de professionnels de santé, pour accompagner leurs patients, et d'agents des 3 entités.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Valoriser la matière organique issue des déchets

Si le tri des déchets est une pratique ancrée chez les Bisontines et les Bisontins, il demeure primordial de s'interroger sur la manière d'accroître encore la valorisation des déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels, mais aussi d'en faire une ressource. Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent chaque année pour favoriser la pratique du compostage et la valorisation des déchets verts collectés.



> INDICATEURS

Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) :
 2024 : **29,2 %**
 2021 : **23 %**

Nombre de kilos de matières organiques/habitant dans les OMR :
 2024 : **39,2 kg/hab/an**
 2021 : **36,5 kg/hab/an**

Collecte des biodéchets des résidences autonomie

Chacune des quatre résidences autonomie du CCAS dispose d'un restaurant ouvert aux résidents ainsi qu'aux seniors du quartier. Ces restaurants bénéficient de la production de la cuisine centrale, située à la résidence Marulaz. Ils servent globalement plus 3 500 repas chaque mois.

Depuis mars 2025, les déchets alimentaires, qui représentent un volume considérable, sont collectés puis redirigés par mode de transport doux par l'association Trivial compost afin d'être

valorisés.

Deux pesées ponctuelles, réalisées en mai et juin, ont permis de mesurer le poids de biodéchets produit par chaque structure et, par extrapolation, d'estimer le gaspillage alimentaire. Cette évaluation servira à engager des actions de sensibilisation auprès des agents et des usagers.

CCAS

**Pétra de la direction
Autonomie du CCAS**

« La mesure du gaspillage alimentaire permet d'engager des actions de sensibilisation. »



3 500 repas consommés chaque mois ;
2,4 tonnes de biodéchets issus des résidences autonomie valorisées entre mars et juin 2025

Pérennisation des dispositifs de compostage des biodéchets

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), du 10 février 2020, a exigé des producteurs de déchets (dont les collectivités locales) de mettre en place, au plus tard le 31 décembre 2023, un tri à la source de ces biodéchets avec soit une valorisation sur place, soit une collecte séparée pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.

La communication médiatique sur cette obligation qu'ont désormais les collectivités locales de proposer une solution aux usagers pour qu'ils puissent trier leurs biodéchets à la source s'était traduite en 2024 par une forte augmentation de la demande des usagers.

Le SYBERT a déployé de nombreux sites de quartier, accessibles notamment aux usagers qui n'ont pas de jardin individuel ou qui n'ont pas la possibilité de composter dans leur copropriété.

En 2025, la demande des usagers s'est stabilisée et le maillage des sites de compostage de quartier n'a connu qu'une légère hausse.

Le territoire bisontin compte actuellement 46 sites de compostage. Ceux-ci sont répartis sur la quasi-totalité des quartiers de la ville, en particulier ceux dont la typologie urbaine et bâtie le justifie.

Les ventes de composteurs individuels ont repris à un rythme d'une vente par mois, ce qui satisfait

la demande des usagers.

Le nombre de sites de compostage en pied d'immeuble référencés est en très légère hausse.

SYBERT



avril 2025

3 926 foyers inscrits qui utilisent un site de compostage de quartier

> PERSPECTIVES Implication du personnel et des résidents des 4 résidences autonomie du CCAS à une consommation alimentaire plus durable et leur association au quotidien aux questions environnementales. Consolidation de la participation des habitants sur les installations de compostage de quartiers.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.8 Favoriser le tri des déchets

L'engagement pris par la Ville de Besançon de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les Bisontines et les Bisontins. Chaque année, des actions et des améliorations continuent à voir le jour, afin que chacune et chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à ces pratiques écologiques.



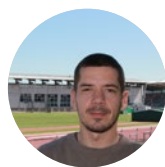
> INDICATEUR

Part des déchets recyclés sur le volume total de déchets collectés à Besançon :
 2025 : **33,1 %** 2024 : **33,1 %** 2023 : **32,8 %** 2022 : **34,1 %**

Sensibilisation au tri des déchets dans les équipements sportifs

La mise en place de poubelles de collecte des déchets dans chaque espace des équipements sportifs, notamment dans les vestiaires sportifs, ne permet pas d'optimiser leur tri. Aussi, un dispositif expérimental a été déployé dans les vestiaires football du complexe sportif Michel Vautrot, en repositionnant des points de collecte bi-flux dans le couloir d'accès aux vestiaires. Complété par une sensibilisation des usagers et une information/formation des agents, cette mise en œuvre vise à garantir le tri des déchets en veillant au respect des consignes permettant de réduire les volumes et poids de déchets ménagers.

Direction Sports



Thomas de la direction Sports

« Ce projet montre qu'avec des aménagements simples et bien pensés, on peut à la fois améliorer les conditions de travail des agents, accompagner les usagers dans le tri des déchets et rendre nos équipements sportifs plus respectueux de l'environnement. »



Complexe sportif de la Malcombe - octobre 2025

Évolution des poids des déchets - Complexe Malcombe depuis septembre 2025 :

en kg	2023	2024	2025
Poids recyclables	1 025	1 220	2 513
Poids résiduels	8 851	7 032	6 463
Total	9 876	8 252	8 976

Tri sélectif au sein des Halles Beaux-Arts

L'activité commerciale des Halles Beaux-Arts génère des déchets de plusieurs natures. Afin de recycler au mieux, chaque type de déchets fait l'objet d'une collecte différenciée et d'un objectif de valorisation.

Un prestataire privé est chargé de collecter les caquettes et palettes, le carton et les fermentescibles.

La réflexion menée en 2025 pour encourager le réemploi des palettes a débouché sur la récupération, d'une semaine sur l'autre, des palettes en plastique par le fournisseur. En outre, des associations sont invitées à reprendre les palettes bois usagées.

La recherche d'un partenariat avec des collectifs locaux de maraîchers pour le réemploi des caquettes en bois n'a pas abouti en 2025. L'objectif est cependant maintenu pour l'année 2026.

Direction Sécurité et Tranquillité publique

Collecte dans les Halles en 2025 :

- bois (caquettes + palettes) : **15,9** tonnes
- cartons : **15,6** tonnes
- fermentescibles : **14** tonnes
- ordures résiduelles : **22,5** tonnes (soit une baisse de 20 % / 2024)

> PERSPECTIVES Evaluation de l'expérimentation de tri et collecte des déchets du complexe sportif Michel Vautrot, puis extension du principe aux autres équipements sportifs. Recherche de partenariats pour le réemploi des caquettes en bois des Halles Beaux-Arts, sensibilisation au tri des commerçants et à moyen terme encouragement des échanges entre fournisseurs et commerçants pour limiter le suremballage.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Inciter à la réduction des déchets

La réduction de la quantité de déchets produits demeure un axe fondamental de minimisation de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens en changeant nos manières de consommer au quotidien.



> INDICATEUR

Évolution de la production annuelle de déchets à Besançon (en kg/habitant) :
2025 : **365** 2024 : **366** 2023 : **358** 2022 : **369**

Subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables

Depuis 2 ans, le SYBERT propose une aide financière à l'achat de protections hygiéniques lavables (culotte menstruelle, coupe menstruelle, serviette hygiénique lavable).

Son objectif est de :

- réduire la part des 216 tonnes de déchets, estimées sur le périmètre d'intervention du SYBERT, dues aux protections jetables ;
- proposer aux femmes des protections à moindre coût ;
- proposer des protections saines et exemptes de produits chimiques.

Ce service, ouvert à toutes les femmes résidant sur le territoire, propose un remboursement de 50 % du prix d'achat, à hauteur de 50 € maximum par an.

SYBERT



Aurore du SYBERT

« Cette action est innovante, beaucoup de femmes n'auraient pas osé passer à ce type de protections sans ce soutien financier. »



31 dossiers reçus en 2025 concernaient des habitantes de Besançon

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La Ville de Besançon porte une importance particulière à la lutte contre le gaspillage alimentaire. En matière de restauration scolaire et crèches, ainsi que pour les centres de loisirs, les modalités d'inscriptions permettent aux familles de choisir des menus sans viande afin de mieux coller aux choix individuels et limiter le gaspillage alimentaire. Des actions ciblées ont eu lieu dans certains restaurants scolaires dans le cadre d'un partenariat avec le SYBERT (4 en 2025). Ces actions s'inscrivent dans le long terme. Elles visent à mieux informer et accompagner les usagers et les professionnels sur site.

S'agissant des centres de loisirs, une diminution du gaspillage a déjà été constatée entre 2024 et 2025 dans la restauration des centres de loisirs (statistiques annuelles hors période de Noël), comme en témoigne la réduction des écarts, avec

notamment l'utilisation du module de commande des repas, entre :

- le nombre de repas précommandés (environ 3 semaines avant le jour de consommation) et celui des repas définitivement commandés : 3,8 % en 2025 contre 9,1 % en 2024 ;
- le nombre de repas définitivement commandés et celui des repas consommés : 3,4 % en 2025 contre 8,3 % en 2024.

Des plans d'actions de lutte contre le gaspillage ont par ailleurs été initiés en 2025 en partenariat avec le SYBERT, à titre expérimental, dans 4 restaurants scolaires municipaux. Ces plans seront mis en œuvre en 2026.

Direction Restauration et gestion du patrimoine scolaire

> PERSPECTIVES Recalage en 2026 de la subvention du SYBERT pour éviter un double subventionnement de l'achat de protections hygiéniques lavables par les moins de 26 ans avec celui mis en place par les CPAM. Poursuite du plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans 4 restaurants scolaires. Déploiement d'une animation sur l'alimentation dans les restaurants pour sensibiliser les animateurs et les convives.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Prévenir les risques naturels et technologiques

En cas de risques naturels, la Ville de Besançon a engagé des actions pour sensibiliser la population et préparer les agents à des cas de situation critique.



> INDICATEUR

Nombre d'agents formés à la gestion de crise :
 2025 : 30 2024 : 0 2023 : 50 2022 : 1

Protection de la population face aux risques climatiques

La collectivité s'est dotée d'un Plan de réaction aux aléas climatiques (PRAC) afin de mieux anticiper et prévenir les impacts des intempéries sur les personnes et les biens.

Dans ce cadre, une procédure pour mettre en œuvre des mesures de prévention a été élaborée pour les aléas climatiques, notamment en cas de vigilance orange ou rouge de Météo France.

Pour l'aléa « vents violents », sont définis trois seuils de déclenchement des mesures :

- vigilance jaune lors de rafales de vent à plus de 70 km/h
- vigilance orange Vents violents
- vigilance rouge Vents violents

La distinction entre vigilances orange et rouge est appréciée par Météo France à partir de critères liés principalement à la vitesse des vents en rafales, au vent moyen et à la durée de l'épisode.

Direction Sécurité et Tranquillité publique

Nombre d'alertes en 2025 :

14 pour rafales de vent > 70 km/h

5 vigilances orange « orages »

11 vigilances orange « canicule »

2 vigilances orange « pluies intenses »

Simulation d'incendie dans une structure d'accueil de personnes âgées

L'objet de l'exercice de simulation retenu était un incendie dans une structure d'accueil de personnes âgées, située en secteur d'habitat relativement dense avec présence d'activités diverses (écoles, commerces...) et en proximité de voiries de desserte importantes.

Ces exercices de gestion de crise sont des simulations mises en place pour entraîner les équipes à réagir de manière efficace et coordonnée en cas d'événement imprévu ou de crise majeure.

La mise en œuvre d'un exercice de crise permet de tester et renforcer la préparation de l'organisation de la Ville de Besançon avant qu'une situation réelle ne se produise. Il s'agit d'évaluer l'efficacité des plans, des outils, des équipes (et de leur organisation) prévus dans le Plan communal de sauvegarde (PCS) et de procéder aux ajustements nécessaires.

En simulant des scénarios divers, les participants sont confrontés à des situations critiques et doivent prendre des décisions rapides et stratégiques pour gérer au mieux la crise.

L'exercice permet donc aux équipes de renforcer leur capacité de réaction, de communication et de coordination, tout en favorisant une culture de prise de décision collective.



Pendant l'exercice de simulation - 25 juin 2025



**Jean-Christophe de la direction
Pilote et organisation**

« Cet exercice a permis d'éprouver l'organisation prévue en situation de stress et de retravailler la fluidité décisionnelle pour répondre au mieux à la crise. »

Date de l'exercice : 25 juin 2025

Mobilisation : membres de la cellule de crise de la Ville de Besançon, élus, observateurs internes et observateurs externes (Préfecture et SDIS)

Direction Sécurité et Tranquillité publique

> PERSPECTIVES Poursuite des actions de prévention des risques climatiques accompagnées d'actions de communication pour aider les citoyens à mieux anticiper et se protéger de phénomènes climatiques violents .

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

Les services de la Ville de Besançon s'inscrivent dans une démarche de gestion responsable des ressources. L'objectif est simple : mieux utiliser les matériaux, limiter le gaspillage et anticiper leur réemploi ou leur traitement en fin de vie.



> INDICATEUR

Nombre de pages imprimées par les copieurs :

2025 : **10 432 682** 2024 : **10 340 588** 2023 : **10 417 262** 2022 : **10 791 269**

Obtention du label TETE et du label européen EEA Gold

Le label European Energy Award (EEA) est un label porté par l'Union européenne qui récompense les collectivités qui s'impliquent dans des politiques fortes sur la thématique Energie Climat. Sur le plan national, il est transposé, via l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sous la dénomination label Territoire engagé transition écologique (TETE).

Ce label récompense les efforts menés par les collectivités en faveur du climat à travers leurs actions, structurées autour de 6 grands thèmes :

- l'aménagement du territoire ;
- la gestion du patrimoine ;
- la desserte énergétique sur son territoire ainsi que la gestion de l'eau et des déchets ;
- la mobilité ;
- l'organisation interne de la collectivité et sa politique budgétaire ;
- la communication, la concertation et la coopération avec les acteurs du territoire.

Cela fait presque 20 ans que Besançon a été pour la première fois lauréate de ce label. En 2025, pour sa 4^{ème} obtention, elle est la collectivité qui a été créditée de la meilleure note au niveau national.

Direction Maîtrise de l'énergie



Agnès de la direction Maîtrise de l'énergie

« Cette nouvelle labellisation 5 étoiles nous encourage à poursuivre nos efforts, à innover et à être force de proposition pour répondre aux enjeux climatiques »

Note obtenue par la Ville : **81 %**

Stratégie numérique responsable

Une démarche d'optimisation des infrastructures de stockage numérique du périmètre des écoles a été menée en 2025. Un audit des serveurs a permis d'identifier les données obsolètes, redondantes ou inutilisées. Cette action, menée en coordination avec les enseignants responsables des usages du numérique, a consisté en un tri et en une suppression des fichiers obsolètes. L'opération a conduit à la libération de 18 téraoctets (To) de données sur les serveurs de la collectivité.

L'optimisation du stockage réduit la consommation énergétique des équipements informatiques et limite le recours à l'acquisition de nouvelles capacités de stockage. Cette action s'inscrit dans la politique de sobriété numérique et contribue à la maîtrise des coûts de fonctionnement liés aux systèmes d'information.

Par ailleurs, le choix de doter les écoles de la ville de 100 % de copieurs reconditionnés, sachant que les équipements informatiques des écoles bisontines représentent près de 30 % du parc global de copieurs des 3 entités Ville, CCAS et Grand Besançon Métropole, s'est concrétisé en 2025. Ainsi, 137 copieurs reconditionnés ont été achetés et mis en service en 2025.

L'utilisation de copieurs reconditionnés donne un deuxième usage à ces matériels et permet de doubler la durée de vie de ces équipements.

Direction des Systèmes d'information

18 To de stockage libérés
137 copieurs écoles reconditionnés installés

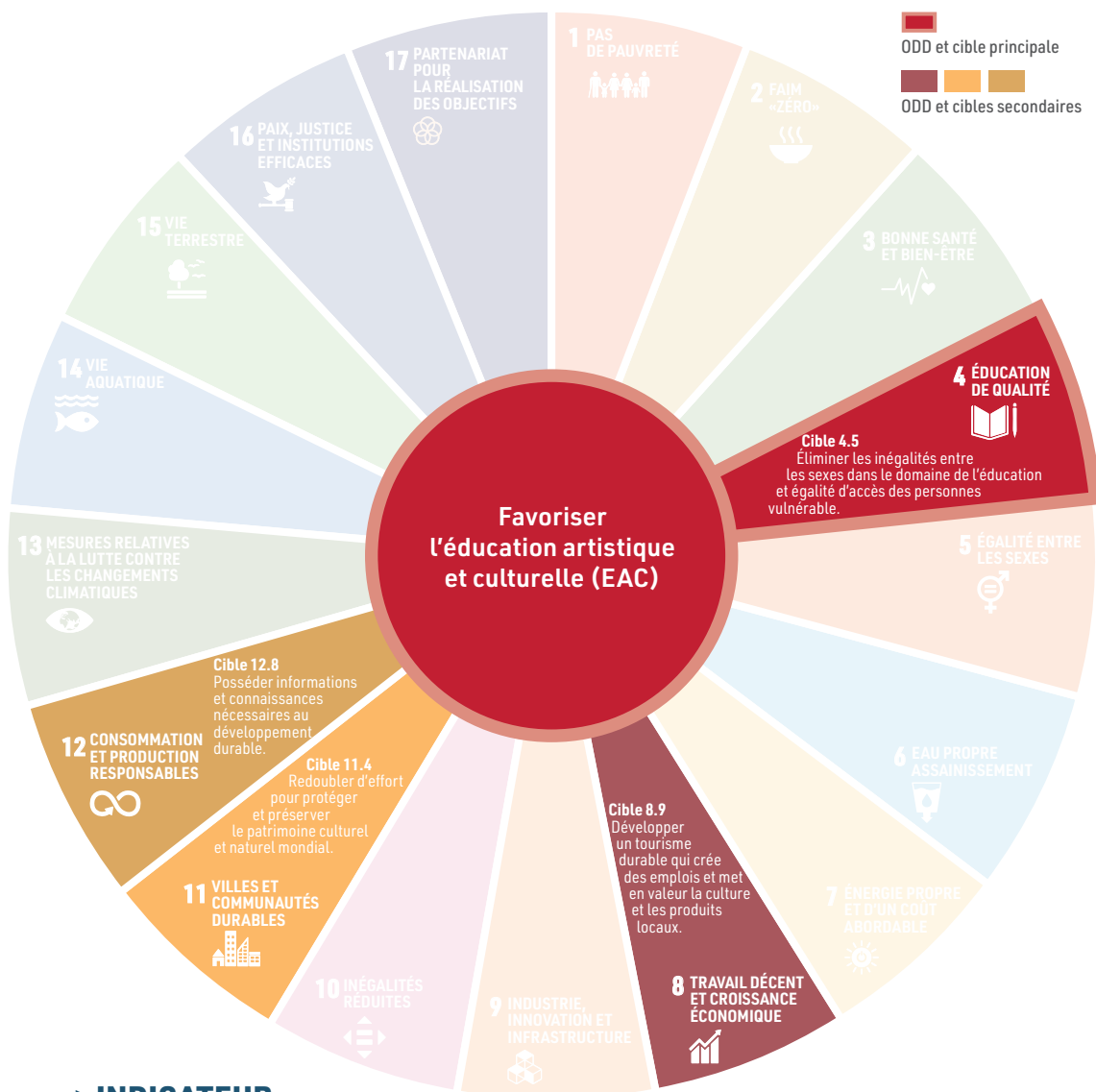
> PERSPECTIVES Nouveau plan d'actions de la Ville pour les 4 prochaines années renforçant son engagement pour la transition écologique dans l'objectif d'être une administration neutre en carbone en 2040. Retour d'expérience de l'utilisation de copieurs reconditionnés avant déploiement sur les 3 entités Ville, CCAS et GBM lors du renouvellement du marché et libération du stockage de données obsolètes sur leurs serveurs numériques en respectant les durées de conservation et obligations d'archivage.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville de Besançon s'efforce de remplir au mieux chaque année, en cohérence avec le label 100 % EAC (éducation artistique et culturelle) visant à sa généralisation.



> INDICATEUR

Nombre de jeunes (-18 ans) touchés par une action d'éducation artistique et culturelle :

2025 : **60 349** dont **3 767 enfants** de moyenne section à CM2 au titre des Parcours culturels

2024 : **54 357** dont **4 065 enfants** de moyenne section à CM2 au titre des Parcours culturels

2023 : **52 818** dont **4 048 enfants** de moyenne section à CM2 au titre des Parcours culturels

2022 : **45 960** dont **4 559 enfants** des écoles élémentaires et maternelles au titre des Parcours culturels

Soutien à l'enseignement musical, aux pratiques artistiques et aux manifestations culturelles

En parallèle de dispositifs d'aide à destination des associations et structures favorisant les pratiques artistiques et l'enseignement musical, la Ville soutient les manifestations culturelles favorisant la proximité et l'accès à un public large. Ainsi, en 2025, la Ville a accompagné une centaine d'événements culturels sur le territoire, dont 70 sur l'espace public : des festivals (Détonation, Du Bitume et des Plumes, Festival international de Musique Besançon Franche-Comté, Festival D'Autres Formes...), l'installation temporaire de cirques de création qui ont accueilli petits et grands au gré de formes et spectacles divers (Cie Pagnozoo...) ou encore des événements populaires dans des quartiers de la Ville (Bol Bol Bol par l'association Juste Ici en partenariat avec les 2 Scènes...).

En complément, la collectivité a assuré, en lien avec ses partenaires, l'organisation de manifestations culturelles accessibles gratuitement (Fête de la Musique, soirée de clôture des Mardis des Rives...).

En 2025, la démarche éco-responsable de la Fête de la Musique a été renforcée. En complément des actions déjà en place pour les déchets et les mobilités (partenariat Keolis), une nouvelle organisation du ramassage des déchets produits durant l'évènement a été expérimentée. Des sonomètres, installés pour la première fois sur toutes les scènes des associations partenaires,

ont également facilité la limitation des nuisances sonores à un niveau conforme à la réglementation.

Direction Action culturelle

Anouk de la direction Action culturelle

« Le soutien aux événements culturels a de multiples facettes et se dessine autour de chaque projet pour un accompagnement personnalisé en lien avec les directions concernées (en mode couteau-suisse toute l'année 😊) !. »



Fête de la Musique - juin 2025

Une centaine d'événements dont **70** dans l'espace public ;
Près d'une centaine d'associations culturelles financées pour leur fonctionnement ou leurs activités et/ou projets



Parcours « Dessine-moi ta planète » 2024/2025

4 classes sur un suivi annuel
90 élèves
6 rendez-vous en classe ou sur site

« Dessine-moi ta planète »

En 2024, le Muséum de Besançon avait proposé un voyage dans l'univers du Petit Prince à la Citadelle, avec l'exposition « Dessine-moi ta planète ».

Ce Parcours à l'éducation artistique et culturelle (PEAC), mené sur l'année scolaire 2024-2025, en constitue le prolongement. Il a permis aux élèves de découvrir l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry à travers le prisme de la biodiversité et de comprendre son importance pour notre planète. Les enfants ont mis ensuite en pratique connaissances et créativité, en imaginant, à travers l'écriture et le dessin, une nouvelle planète que visiterait le Petit Prince dans son voyage.

Direction Citadelle et Patrimoine mondial

> PERSPECTIVES Poursuite du soutien aux associations culturelles et aux événements culturels en intégrant l'objectif d'un accompagnement à la transition écologique. Poursuite des parcours culturels et animations dans et en dehors des murs par le Muséum d'histoire naturelle.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux

Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, la Ville de Besançon, le CCAS et ses partenaires s'engagent auprès des Bisontines et des Bisontins pour une offre élargie de services au public.



> INDICATEURS

Abri de nuit du CCAS :

Nombre de nuitées 2025 : **9 956** 2024 : **9 469** 2023 : **8 240** 2022 : **8 357**

Nombre de personnes différentes hébergées 2025 : **298** 2024 : **313** 2023 : **358** 2022 : **390**

PrISMe, nouveau service du CCAS axé sur Précarité, Inclusion et Santé mentale

Avec la montée en puissance des questions de santé mentale, érigée grande cause nationale 2025 prolongée en 2026, et notamment de leurs incidences sur les fragilités sociales, le CCAS a voulu intensifier ses différentes actions sur ce champ. L'aboutissement d'un projet de service s'est traduit par la création d'un nouveau service, rattaché à la direction des Solidarités, qui porte dorénavant les actions menées en matière de précarité, d'inclusion et de santé mentale.

Ce service recouvre notamment deux groupes d'entraide mutuelle, gérés par le CCAS, ainsi que le Conseil local en santé mentale (CLSM) co-porté avec le Centre Hospitalier de Novillars. Le CLSM s'est vu distinguer par une labellisation « grande cause nationale 2025 : parlons santé mentale » attribuée par l'Etat pour la qualité des outils de sensibilisation et de prévention qu'il déploie.

[CCAS](#)

Odile de la direction Solidarités du CCAS

« La labellisation « grande cause nationale » de nos outils CLSM est une reconnaissance de la pertinence de nos interventions en faveur de la santé mentale. »



Ateliers d'acculturation dans les espaces publics numériques

Des ateliers d'acculturation à l'intelligence artificielle, au numérique responsable et à la cybersécurité ont été organisés en 2025 dans les 6 espaces publics numériques de Besançon. Ces actions visent à réduire la fracture numérique et à accompagner les habitants dans la compréhension des enjeux liés aux technologies émergentes et aux usages du numérique. Ces ateliers permettent aux publics d'appréhender les opportunités et les limites de l'intelligence artificielle dans leur quotidien et de développer ainsi un regard critique sur ces outils. Les sessions consacrées au numérique responsable sensibilisent les participants à l'impact environnemental de leurs pratiques numériques et aux gestes permettant de réduire leur empreinte écologique. Les ateliers de cybersécurité dispensent les connaissances essentielles pour



protéger les données personnelles et adopter des comportements sécurisés en ligne. Ces nouveaux ateliers, qui visent à acculturer les usagers aux nouveaux sujets du numérique, ont fait partie des 255 ateliers proposés en 2025, qui ont abordé près de 40 thématiques différentes.

[Direction des Systèmes d'information](#)

30 ateliers
« nouveaux sujets du numérique »

> PERSPECTIVES Poursuite en 2026 des ateliers d'acculturation dans les espaces publics numériques avec possibilité d'accueillir de nouveaux publics.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne

Afin que la Ville réponde au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitantes et habitants, la collectivité tient à les consulter pour s'appuyer sur leurs recommandations. Les actions participatives sont renforcées, afin d'impliquer les Bisontines et Bisontins dans la vie démocratique locale.



> INDICATEURS

- Nombre de participantes et participants ayant contribué à une démarche participative menée par la Ville :
2025 : **6 954** 2024 : **6 003** 2023 : **5 355** 2022 : **5 287**
- Nombre de concertations menées :
2025 : **9** 2024 : **9** 2023 : **17** 2022 : **20**

- Budget participatif :
2025-2026 : différé pour causes d'élections municipales
2024-2025 : **164** projets déposés ; **35** projets recevables ;
10 projets lauréats
2023-2024 : **135** projets déposés ; **24** projets recevables ;
4 projets lauréats
2022-2023 : **119** projets déposés ; **24** projets recevables ;
7 projets lauréats

Jeu Apocalypse Miaou, créé par le Conseil bisontin des jeunes

Le jeu Apocalypse Miaou a été créé par la commission « gaspillage alimentaire » du Conseil bisontin des jeunes (CBJ) 2023-2024.

Les jeunes collégiens ont choisi de créer de toute pièce un jeu de société coopératif visant à sensibiliser les joueurs à leurs comportements sur le gaspillage alimentaire et à leurs impacts, positifs ou négatifs, sur l'environnement. Ils ont pu s'appuyer sur l'aide d'un professionnel local des jeux de société afin de créer les mécanismes du jeu. Le scénario du jeu consiste à confronter les joueurs à l'invasion de chats zombies de l'espace attirés vers la Terre par le gaspillage de nourriture. Les joueurs doivent utiliser les cartes à leur disposition afin de limiter leur gaspillage sans oublier de se nourrir.

Les efforts de la commission « gaspillage alimentaire » ont permis d'aboutir à un prototype du jeu qui a pu être présenté et testé avec enthousiasme par le public lors de la soirée de clôture du CBJ d'octobre 2024.

Une édition de 50 exemplaires du jeu a été commandée en 2025. Des exemplaires du jeu seront diffusés en priorité dans les collèges bisontins, les ludothèques, les maisons de quartier et le Logis 13 Éco.

Service Démocratie Participative

12 réunions pour explorer la thématique du gaspillage alimentaire

Une partie de jeu dure 45 minutes

Nicolas du service Démocratie Participative

« La création du jeu a été un gros travail d'équilibrage. Au final, le jeu fonctionne bien et fait passer un message sur la lutte contre le gaspillage alimentaire de manière ludique. »



Concertation Carré écologique du cimetière Saint-Claude

La Ville de Besançon a donné la parole aux Bisontines et Bisontins en mai et juin 2025 à travers une concertation au sujet de l'extension du cimetière de Saint-Claude, et plus précisément sur la création d'un carré écologique à l'horizon 2026.

La mise en place de cette concertation répond à une demande sociétale croissante d'évolution des pratiques funéraires, plus respectueuses de l'environnement et en adéquation avec les valeurs des habitantes et des habitants.

La collectivité a souhaité co-construire le règlement intérieur de ce carré écologique et connaître la vision de la population sur l'avenir des cimetières. Afin de recueillir une diversité de points de vue, plusieurs outils ont été mis en place : un questionnaire en ligne, des ateliers organisés dans des établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que la création d'un comité citoyen temporaire. En juillet 2025, un groupe d'habitantes et d'habitants a remis à la Maire les avis citoyens issus de cette démarche participative. Ce document traduit la richesse



des échanges et du débat démocratique tenu sur ce thème.

Les propositions citoyennes ont permis d'alimenter le contenu du règlement intérieur du futur carré écologique du cimetière, adopté lors du conseil municipal de décembre 2025. Les travaux débiteront au printemps 2026.

Service Démocratie participative

1 666 participantes et participants ont contribué aux avis citoyens

80 % des participantes et des participants considèrent que l'écologie dans un cimetière est une question « très importante » ou « importante »

6 groupes d'ateliers inclusifs, ayant réuni **50** personnes environ au total (personnes âgées, étudiants, personnes en rupture de logement, groupe d'entraide de déficients intellectuels, résidents d'une maison relais et jeunes en service civique)

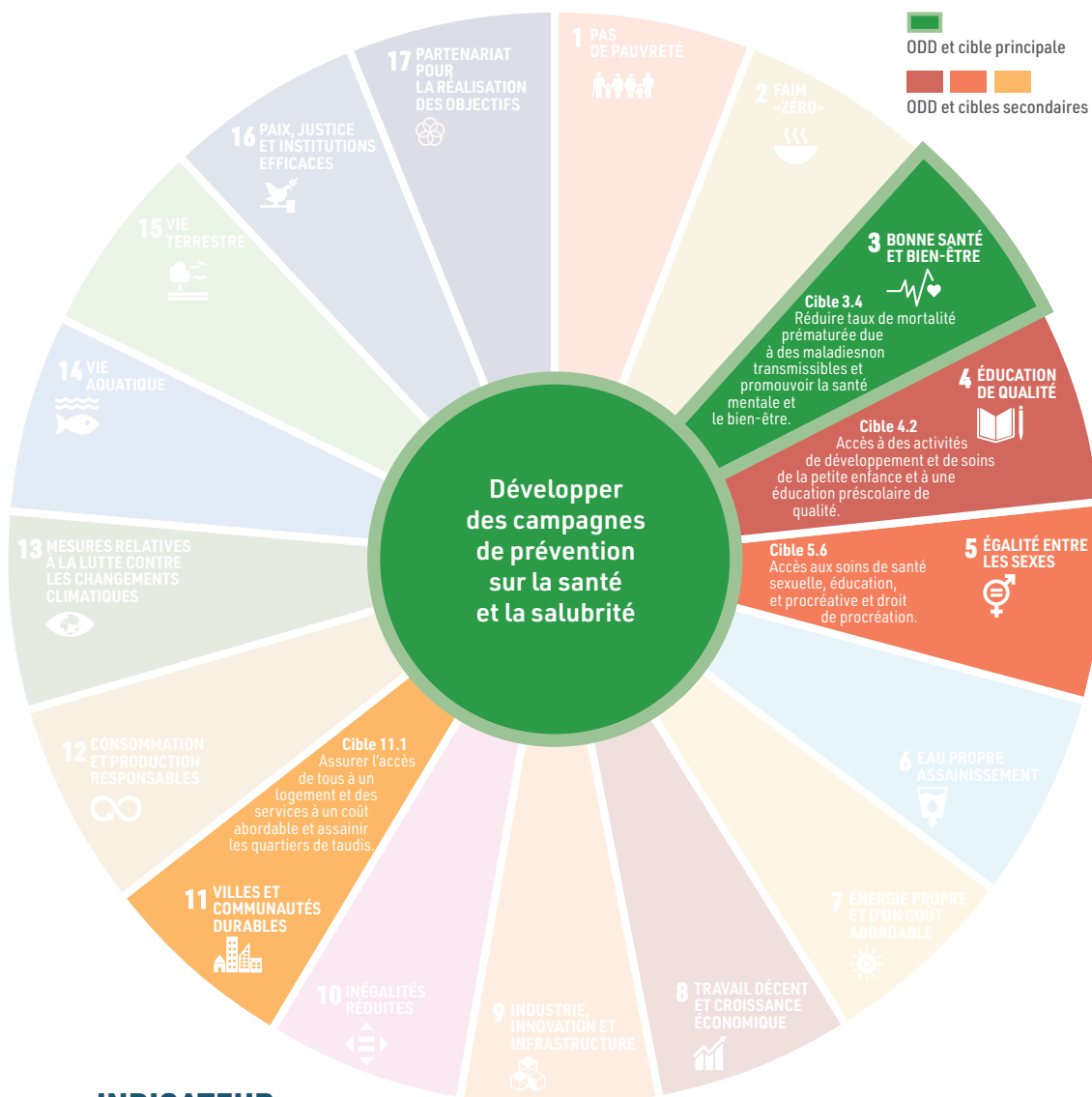
> PERSPECTIVES Livraison d'une édition de 50 exemplaires du jeu Apocalypse Miaou début 2026. Permettre aux joueurs de s'approprier le jeu Apocalypse Miaou avec le soutien des ludothèques municipales et organiser sa présentation au festival Ludinam.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité

Les inégalités sociales sont au cœur de la question de la santé : ainsi le manque de moyens financiers va souvent de pair avec le manque de recours aux soins médicaux. C'est par le biais des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention que la Ville de Besançon entend lutter pour l'accès aux soins et réduire ces inégalités.



> INDICATEUR

Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé :
 2025 : **6 885** 2024 : **6 000** 2023 : **11 465** 2022 : **9 852**

Prévenir les effets de la canicule sur les publics vulnérables

Si les périodes de grand froid suscitent légitimement des craintes sur la situation des personnes à la rue, il est important de concevoir que les fortes chaleurs sont tout autant susceptibles de constituer une menace vitale pour ces publics vulnérables. C'est pourquoi, en été, les équipes de la Veille mobile du Service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS) parcourent la ville et sensibilisent les personnes sans domicile stable aux dangers liés à la déshydratation et au coup de chaleur. Outre cette action de prévention, la Veille mobile procède à des distributions d'eau.

Elle effectue quotidiennement un repérage des personnes vulnérables et sollicite si besoin les secours.

CCAS



Catherine de la direction Solidarités du CCAS

« Contrairement aux idées reçues, les publics vulnérables souffrent tout autant de la chaleur que du froid. Les périodes de canicule nous amènent à être plus vigilants vis-à-vis des publics précaires et cela, particulièrement, lorsqu'ils sont à la rue. »

Prévention santé : des actions pour lutter contre les inégalités sociales de santé

L'année 2025 a été marquée par une attention particulière portée à la santé globale, et plus spécifiquement à la santé mentale des jeunes, enjeu majeur de bien-être, de prévention et de développement personnel.

Plusieurs actions dédiées à la santé mentale ont été mises en œuvre afin de favoriser l'expression, l'écoute et la sensibilisation des jeunes, sous différentes formes : jeux pédagogiques, enregistrement radio, projection de vidéos, questionnaires et temps d'échanges collectifs. Le temps fort, organisé à l'Espace Jeunesse de Planoise à l'occasion de la Célébration internationale des droits de l'enfant, a permis également d'aborder la santé mentale en tant que droit fondamental et de libérer la parole autour des émotions, du mal-être et du respect de soi. D'autres actions autour de la santé au sens large ont par ailleurs été mises en place avec la direction de la Santé publique de la Ville et le CCAS dans le cadre du Conseil local de santé mentale (CLSM) : ateliers et débats sur la prévention solaire, sensibilisation à l'utilisation des protections hygiéniques réutili-

sables, temps d'information et d'échanges sur la question des réseaux sociaux et de leurs dangers possibles sur l'estime de soi, les relations sociales et la santé mentale, et pour mieux comprendre les effets et les risques associés à la cigarette électronique jetable. Chaque action du CLSM est l'occasion de distribuer la carte « salut comment vas-tu ? » présentant les dispositifs de santé mentale sur la ville. Enfin, pour mieux repérer les situations de fragilité psychologique, d'adopter une posture adaptée et d'orienter les jeunes vers des ressources appropriées si nécessaire, deux animateurs ont suivi une formation Premiers secours en santé mentale (PSSM).

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche globale de prévention, de promotion de la santé mentale et de bien-être des jeunes, en faisant de l'Espace Jeunesse un lieu sécurisant, d'écoute et de soutien.

Direction Vie des quartiers

> PERSPECTIVES

Poursuite du développement des activités de vaccination « aller-vers ».

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de cohésion sociale

Les crises mettent en exergue la nécessité des relations sociales dans la vie de tout un chacun, mais aussi les conséquences néfastes de l'isolement social. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, les actions de cohésion sociale revêtent une importance particulière au sein d'un territoire.



> INDICATEUR

Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et ayant trouvé un emploi dans l'année suivante :

- 2025 : **6 des 15 apprenties et apprentis** (dont 4 recrutés par des services municipaux)
- 2024 : **8 des 15 apprenties et apprentis** (dont 7 recrutés par des services municipaux)
- 2023 : **3 des 20 apprenties et apprentis**
- 2022 : **3 des 11 apprenties et apprentis**

Possibilités d'options dans la composition des repas livrés à domicile par le CCAS

Le service de portage de repas à domicile du CCAS a fait le constat, notamment grâce à une enquête de satisfaction, que le pain, auparavant systématiquement intégré aux différents menus livrés à ses usagers, était assez peu consommé. Le renouvellement du marché de production de repas livrés à domicile a été l'occasion d'améliorer l'offre du CCAS, en accord avec les orientations des lois du 30 octobre 2018 et 18 octobre 2021, dites lois EGAlim.

Le CCAS propose désormais différentes options : les usagers peuvent chaque jour commander leurs repas avec ou sans pain, et opter pour un potage, complément de repas ou constitutif d'un dîner léger.

Cette modularité permet d'emblée une option tarifaire adaptée aux besoins et envies de chacun, une formule plus économique pour les usagers et contribue activement à la réduction substantielle du gaspillage alimentaire.

CCAS

82 062 repas livrés à domicile par le CCAS en 2025



**Nicolas de la direction
Autonomie du CCAS**

« Offrir cette possibilité de choix à nos usagers améliore l'accessibilité économique de notre offre de repas et diversifie les commandes possibles tout au long de la semaine. »

Désherbage des bibliothèques municipales, au profit de tous

En 2025, plus de 13 000 documents ont trouvé une seconde vie chez les particuliers.

Près de 2 000 visiteurs se sont déplacés les 15 et 16 novembre au Centre Nelson Mandela pour la traditionnelle vente des livres et autres documents « dés herbés », c'est-à-dire retirés des rayons des médiathèques pour mieux renouveler les collections et aérer les rayonnages.

La dimension de solidarité de cette opération s'est traduite d'abord par la possibilité offerte au public d'acquérir, en bon état et à petit prix, des romans, livres pour enfants, bandes dessinées, magazines, documentaires et CD, sur de multiples sujets.

Dans un second temps, le lundi matin, 33 structures (associations bisontines et référents des



Désherbage - novembre 2025

boîtes à livres) ont pu se partager gracieusement les 4 261 documents invendus, ces acquisitions gratuites contribuant à faire vivre leurs projets tout au long de l'année, au service de tous.

Direction Bibliothèques et archives

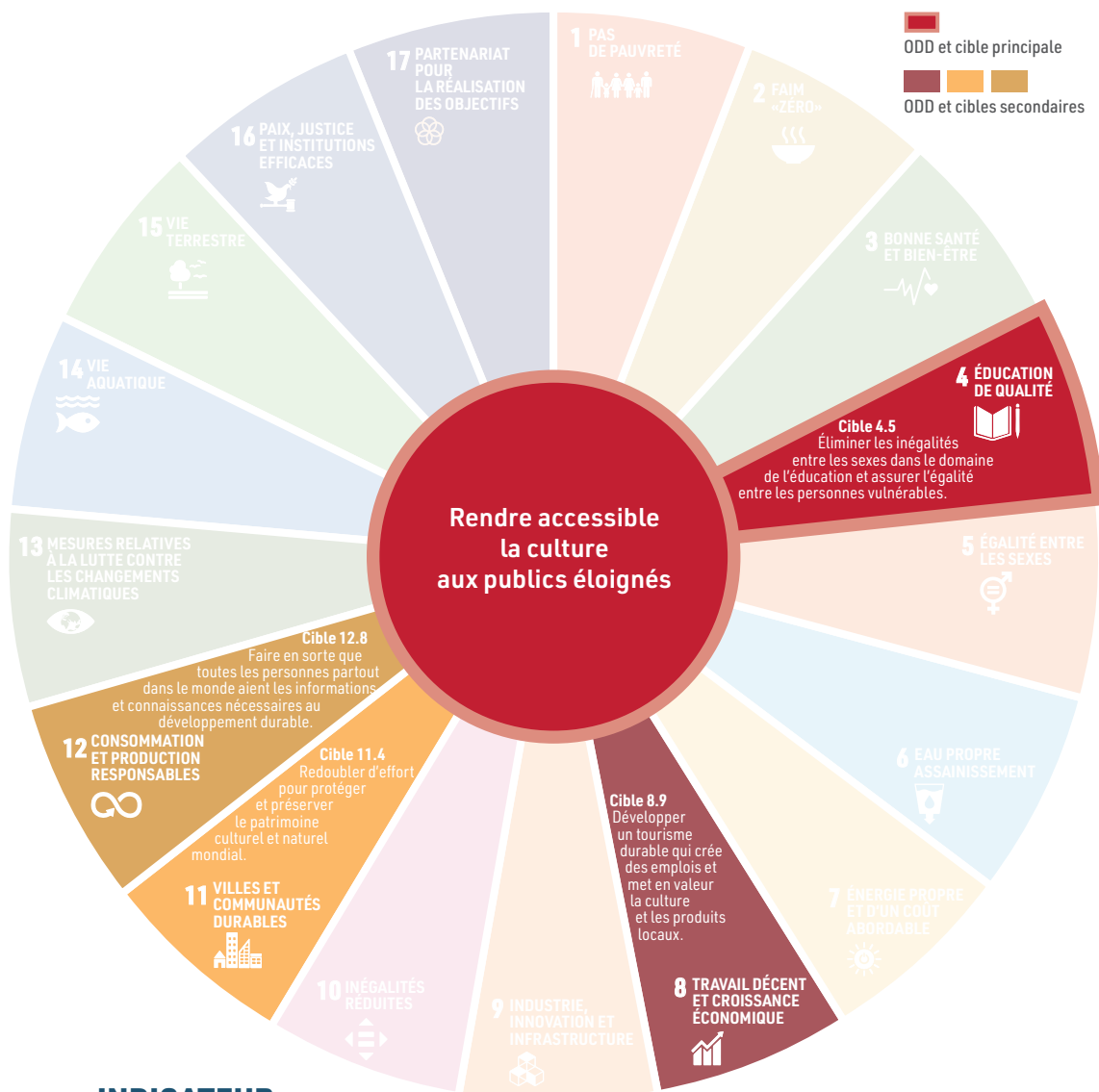
> PERSPECTIVES Mesurer la satisfaction des usagers sur le portage des repas et la réduction en matière de gaspillage alimentaire. Reconduite de l'action de désherbage annuel des médiathèques.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Rendre accessible la culture aux publics éloignés

L'égalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville de Besançon et ses partenaires continuent d'œuvrer chaque année pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître son accessibilité aux publics les plus éloignés.



> INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des événements culturels :
 2025 : **228 015** 2024 : **215 335** 2023 : **189 709** 2022 : **200 258**

Accessibilité de la Citadelle à des publics empêchés

Avec la visite guidée « Citadelle du bout des doigts », activité proposée aux publics en situation de handicap (non-voyants et malvoyants, déficients intellectuels), est proposé un parcours sensoriel (extérieur et/ou intérieur) pour découvrir les secrets de la Citadelle : matériaux de construction, architecture, inscriptions... Les groupes adultes et enfants peuvent profiter de cette prestation sur réservation.

Un livret facile à lire et à comprendre (FALC) et un livret braille et gros caractères sont également disponibles pour les personnes en situation de handicap mental et visuel pour la découverte du moulin de la Citadelle. Par ailleurs, en partenariat avec les Salins de Bregille, a été mis à jour en 2025 le plan général de la Citadelle pour les malvoyants.

La Citadelle s'est par ailleurs dotée d'un véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite (PMR) en juillet 2025. Une signalétique spécifique informe de la disponibilité de cette navette depuis le parking extérieur de la Citadelle. Enfin, une deuxième table de pique-nique destinée aux PMR ainsi que 10 chaises « canne » pour personnes âgées, acquises en 2025, sont désormais disponibles au Front Royal.

Direction Citadelle Patrimoine mondial

Musées à l'hôpital

L'ouverture de l'hôpital à la culture est une composante essentielle de la prise en charge globale des personnes hospitalisées.

Depuis plusieurs années, le partenariat entre le Centre hospitalier universitaire (CHU) et les musées d'Arts et du Temps de Besançon se traduit par des ateliers de pratique artistique dans les services de médecine, chirurgie et hématologie et oncologie pédiatrique : une médiatrice et un médiateur culturels des musées assurent ces ateliers, toute l'année, dans les locaux du CHU.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2025, des visites et des visites-ateliers sont proposées dans les musées aux patients des services de psychiatrie de l'unité Saint-Jacques (notamment des adultes).

Direction des Musées d'Arts et du Temps



CHU de Besançon - 2025

- **plus de 300** enfants ont pu bénéficier des ateliers de pratique artistique (services de médecine, chirurgie, hématologie et oncologie pédiatrique) ;
- **Une quarantaine** de patients adultes (services de psychiatrie) ont été accueillis au musée



Marianne de la direction des Musées d'Arts et du Temps

« Aujourd'hui, visiter un musée peut être prescrit par un médecin : l'art et la culture contribuent à la santé et au bien-être, et nous le constatons à chaque séance auprès des patients, enfants comme adultes. »

> PERSPECTIVES Maintien des visites guidées « Citadelle du bout des doigts ». Mise en place de la « Visite à distance », une visite virtuelle destinée aux publics empêchés. Re conduite des ateliers au CHU, avec plus de variété dans les propositions et accueil de plus d'enfants. Déploiement du projet construit avec le service de Psychiatrie (adultes) et Emilie Boutillier (art-thérapeute) autour de l'exposition « Ceija Stojka. Garder les yeux ouverts ».

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif

La pratique sportive est un enjeu majeur de santé publique et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention d'acteurs professionnels tout en apportant un soutien au mouvement associatif.



> INDICATEURS

• Nombre de licenciés et licenciés sportifs à Besançon :
 2025 : **22 500** 2024 : **22 360**
 2023 : **20 700** 2022 : **18 007**

• Nombre d'associations sportives dans la commune :
 2025 : **110** 2024 : **110**
 2023 : **105** 2022 : **110**



École primaire Pierre Brosolette - avril 2025

Investissement des clubs dans les parcours sportifs scolaires

Les Parcours sportifs constituent une bonne vitrine auprès des plus jeunes pour les engager dans une pratique sportive régulière. Grâce à l'implication de nouvelles associations sportives, l'offre de ces Parcours a été développée en 2024-2025 afin d'accompagner encore mieux les professeurs des écoles dans leurs tâches d'enseignement des activités physiques et sportives proposées.

La promotion des activités des associations partenaires est favorisée quant à elle par leur présence sur le site internet dédié aux Parcours sportifs.

Enfin, un support de communication, destiné aux parents des élèves bénéficiaires d'un Parcours, permet de mieux faire connaître les activités de l'association intervenue auprès de leurs enfants et met à leur disposition toutes les informations nécessaires pour rejoindre le club.

Au terme du Parcours, les associations organisent des rencontres inter-écoles, qui constituent la finalité du cycle d'apprentissage.

Direction Sports

22 associations sportives bisontines impliquées
14 387 élèves (727 classes) bénéficiaires d'un parcours sportif
398 élèves ayant reçu leur attestation du « Savoir rouler à vélo »
657 élèves ayant reçu leur attestation du « Savoir-nager en sécurité »
1 842 élèves de maternelle et CP bénéficiaires d'un cycle « Aisance aquatique ».



Peggy de la direction Sports

« En tant que référente sport, dans le cadre du contrat de ville, j'ai une relation régulière avec les associations qui m'apporte une vision globale de leur projet sportif et me permet de répondre de manière adaptée à leurs besoins. »

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie

Afin de soutenir les personnes fragilisées et précarisées, le CCAS a mis en place des dispositifs qui permettent d'assurer l'accompagnement social des personnes isolées sans enfant mineur à charge, mais aussi un accès à l'hébergement et au logement. L'aide alimentaire demeure également un axe fort de l'intervention du CCAS : allocation de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP), orientation vers une association de distribution de l'aide alimentaire de proximité, liens entre les associations et les signataires de la charte municipale de l'aide alimentaire...



> INDICATEUR

Nombre d'entretiens individuels avec un travailleur social du CCAS (antennes sociales de quartier) :
 2025 : **7 286** 2024 : **6 606** 2023 : **5 996** 2022 : **5 768**

Visite du Jardin Vauban

La Citadelle a reçu le 14 avril 2025 un groupe d'une dizaine de personnes caractérisées par leur situation d'isolement. L'accès à la culture constitue en effet un outil de travail social venant en appui de l'action des différents services du CCAS. Ainsi, avec une médiatrice, ces personnes fragilisées et en situations de vulnérabilité ont bénéficié d'une visite guidée du site, puis d'un moment dédié dans le Jardin Vauban de la Citadelle.

L'objectif était d'expliquer la raison de la présence de ce jardin sur le site, à partir d'un discours historique simplifié sur l'usage du végétal au XVII^{ème} siècle. Les anecdotes contenues dans cette présentation historique ont été accueillies avec enthousiasme.

Par la suite, les membres du groupe ont créé des costumes autour de la thématique du végétal et participé au bal masqué organisé par la Citadelle ; à cette occasion ils ont bâti un petit spectacle autour du thème du jardin, mis en scène par Olivier Bourcet de la compagnie « Le Colibri ». Les répétitions se sont faites au CCAS ainsi qu'à la Citadelle. Le spectacle a été présenté au public le samedi 7 juin, durant l'évènement « Rendez-vous aux jardins ». Malheureusement la pluie a empêché que les participants enfilent leurs costumes pour la représentation.

Direction Citadelle Patrimoine mondial



Citadelle - avril 2025

10 participants



**Hermine de la direction
Citadelle Patrimoine
mondial**

« En tant que médiatrice, j'ai particulièrement apprécié ce moment avec le groupe du CCAS qui s'est montré réceptif, curieux et enthousiaste. C'était un beau moment de partage. »

Programme d'intervention pour les seniors isolés

En partenariat avec la Maison des Seniors, la Citadelle de Besançon a mené en 2025 un programme d'intervention auprès de seniors isolés. Découpé en 5 séances thématiques réparties entre octobre et décembre, le programme a permis d'aborder différents aspects de la Citadelle et de son histoire, et de répondre aux objectifs suivants : amener la Culture auprès des publics physiquement empêchés, fédérer des personnes autour d'une découverte culturelle et d'un projet commun, valoriser les dispositifs numériques de médiation culturelle, tester un nouveau dispositif et une nouvelle offre de visite immersive.

Il s'agissait de femmes isolées, présentant pour certaines d'autres freins que l'âge (trouble cognitif, mobilité difficile...).

Faire sortir la Citadelle de ses murailles a donc présenté un réel intérêt pour ces personnes qui ne peuvent pas s'y rendre par elles-mêmes.

La régularité des séances a également permis la cohésion du groupe par la création de liens entre elles.

Direction Citadelle Patrimoine mondial



L'un des ateliers « Seniors isolés » - décembre 2025

8 participantes / 5 séances hybrides entre conférences et ateliers tous les 15 jours

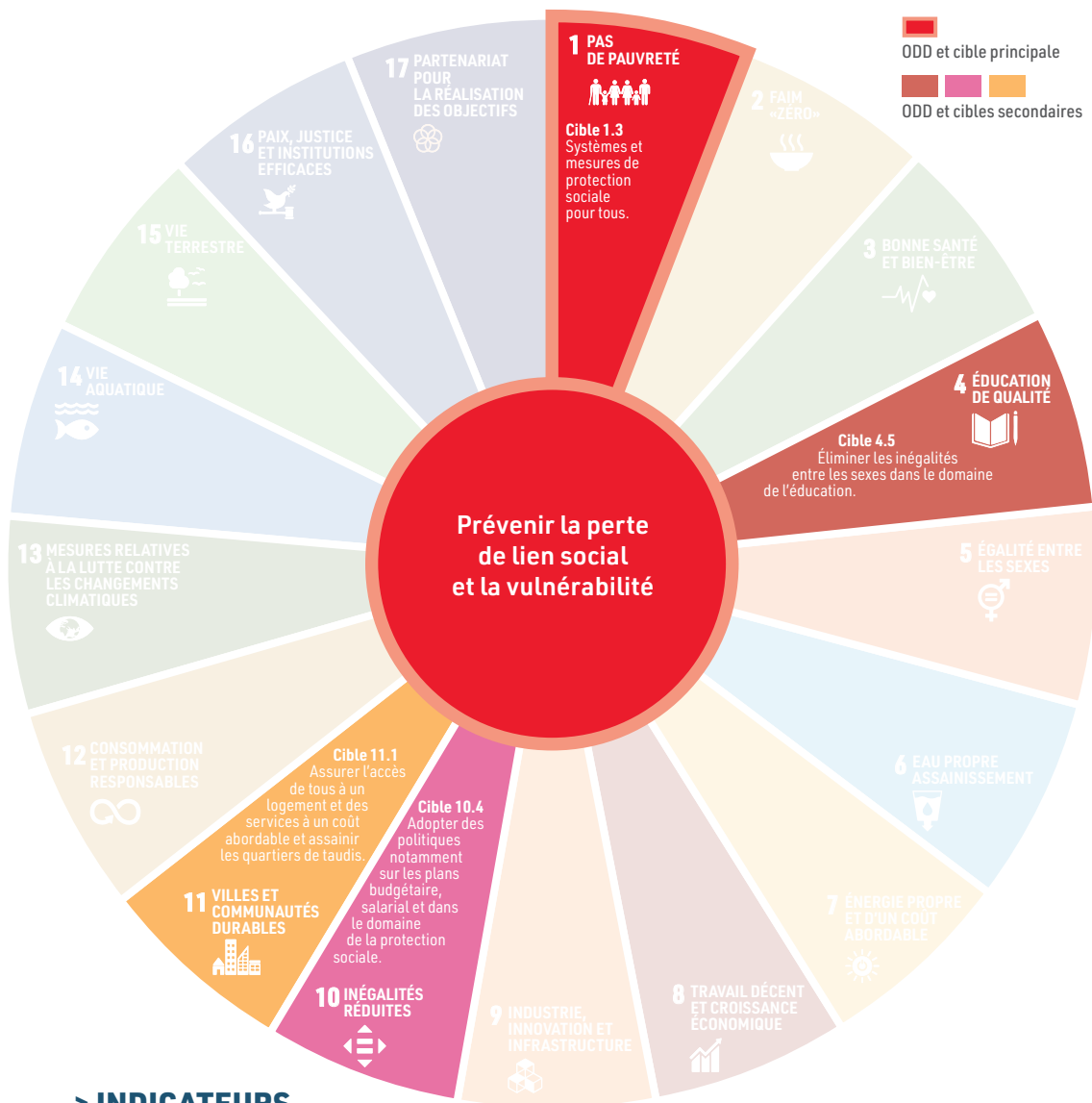
> PERSPECTIVES Re conduite de l'accueil de groupes de publics fragilisés ou en situation de handicap au Jardin Vauban. Demande de subvention par le CCAS pour le renouvellement de « Programme pour les seniors isolés » en 2026, avec 8 séances pour permettre aux groupes de personnes de renforcer leurs interactions.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité

Les crises accentuent les problématiques de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le CCAS et ses partenaires œuvrent pour pallier au mieux les conséquences néfastes de celles-ci auprès des publics les plus fragiles et isolés.



> INDICATEURS

Nombre d'accueils (physiques et téléphoniques) réalisés par la Maison des Seniors :

2025 : **8 065** 2024 : **8 013** 2023 : **8 501** 2022 : **7 905**

Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les questions de handicap :

2025 : **1 001** 2024 : **750** 2023 : **467** 2022 : **590**

Faire participer les seniors aux réflexions sur l'habitat de demain

Le net vieillissement de la population qui s'amorce et qui devrait se poursuivre jusqu'en 2040 suscite des questionnements sur les attentes des seniors d'aujourd'hui et de demain en matière d'habitat. Deux phénomènes sont apparus : d'une part des attentes différentes de celles de leurs parents de la part des nouvelles générations de personnes âgées issues du « baby-boom » ; d'autre part le nombre sans précédent de personnes qui nécessiteront des formes d'habitat dédié dans les prochaines années. Pour répondre aux enjeux posés, le CCAS s'inscrit activement dans une démarche de réflexion et de prospective partenariale.

Avec le service Démocratie participative et en s'appuyant par ailleurs sur l'étude de l'université de France Comté « Caravane » relative à l'habitat des personnes âgées, le CCAS a accompagné des seniors, membres de l'Assemblée des Sages ou habitants de ses résidences autonomie, à contribuer activement à ces réflexions, en faisant part de leurs expériences, de leurs ressentis ou de leurs besoins.

Cette participation est venue enrichir et nourrir le travail engagé dans le cycle des rendez-vous Habitat & Vieillesse qui ont rythmé l'année 2025.

CCAS

30 seniors impliqués sur plusieurs mois dans la démarche de réflexion



Rencontres avec des seniors de Neuchâtel, atelier à l'Hôtel de Ville de Besançon



Sandrine du CCAS

« Impliquer les seniors dans l'orientation des politiques de l'âge, et notamment en matière d'habitat dédié, est essentiel pour proposer une offre

adaptée aux besoins des seniors d'aujourd'hui et de demain. »

Prévention de la dénutrition des personnes âgées

Une alimentation de qualité est une condition essentielle pour le maintien en bonne santé des personnes âgées et la préservation de leur autonomie.

Le CCAS s'est engagé dans un programme de prévention, de dépistage et de prise en charge



Cuisine des résidences autonomie

des troubles nutritionnels des seniors. En s'appuyant sur les liens et l'accompagnement réguliers assurés auprès de ses usagers, bénéficiaires de ses services à domicile, le CCAS permet à une diététicienne (associée au CCAS par une convention) de suivre en proximité des personnes isolées à domicile et d'intervenir sur un temps long.

Cette action innovante contribue également à sensibiliser les intervenants à domicile, agents du CCAS, à la problématique de la dénutrition et de ses incidences sanitaires et sociales, afin d'être en mesure de repérer de façon précoce ce type de fragilités.

CCAS

75 % des personnes âgées dénutries ne sont pas diagnostiquées

> PERSPECTIVES Acculturer agents et usagers seniors à une forme de vigilance sur les risques liés à la malnutrition pour la santé en général. Solliciter l'Assemblée des Sages tout au long des phases de mise en œuvre concrète des futures réalisations d'habitat seniors que pourra engager le CCAS.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations

L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La collectivité souhaite préserver les Bisontines et les Bisontins des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion, et s'implique pour une ville où il fait bon vivre.



> INDICATEUR

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement :
 2025 : **405** 2024 : **335** 2023 : **315** 2022 : **292**

Un pont entre Maison de quartier de Montrapon Fontaine Écu et Biome

L'implantation d'un nouveau jardin botanique sur le quartier constitue une opportunité pour ses habitants de découvrir un nouvel espace de verdure où se promener, où s'informer sur la diversité de la flore et d'être en lien avec le vivant sous toutes ses formes. Ces visites favorisent les mises en liens entre acteurs du territoire et



15 familles pour l'inauguration officielle de Biome - août 2025

peuvent permettre de capter un public d'étudiants encore peu représenté au sein de la Maison de quartier.

Pour créer ce pont avec le jardin botanique Biome, plusieurs visites ont été programmées avec différents publics fréquentant la maison de quartier (enfants du contrat local d'accompagnement à la scolarité, familles de l'espace parents enfants, accueil jeunes, seniors et familles des différentes ateliers...).

Riche de son partenariat avec les écoles du secteur, la maison de quartier a également favorisé la mise en lien avec les écoles par l'organisation de 6 visites pour les enfants (écoles Kennedy et Kergomard).

En outre, le temps d'inauguration de Biome a été l'occasion de proposer aux familles qui fréquentent la maison de quartier, une sortie familiale en nature, accompagnée par des agents du centre social. Cette visite a eu vocation de permettre aux familles de redécouvrir le site du campus, de profiter des espaces arborés et de découvrir les expositions scientifiques et le jardin botanique.

Direction Vie des quartiers

Matinée bien-être

Les musées s'affirment comme des lieux de bien-être, où l'on se sent bien et où l'on souhaite passer du temps, ralentir le rythme. Un samedi par mois, en alternance entre le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (MBAA) et le Musée du Temps, des séances de yoga, de sophrologie ou de bains sonores sont proposées pour débiter la journée dans un état de sérénité et explorer le musée sous un angle inédit.

Ces activités contribuent à redéfinir le musée comme un espace public dans lequel le bien-être et l'exercice physique trouvent leur place, au sein d'un cadre unique. La visite du musée dans un état de relaxation permet également de modifier la perception des œuvres.

Direction des Musées d'arts et du temps

7 matinées bien-être en 2025 avec 150 participantes et participants ;
3 partenariats avec des praticiennes locales (Sono thérapeute, Maître Yoga, Sophrologue)



Prune de la direction des Musées d'Arts et du Temps

« Je me souviens d'une séance de bain sonore au MBAA durant laquelle une participante en situation de burn-out nous a exprimé combien ces matinées bien-être constituaient pour elle un espace de refuge et de ressourcement. »



Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - février 2025

> PERSPECTIVES Reprogrammation une fois par mois en 2026 des « Matinées bien-être » avec de nouvelles propositions (séances d'art-thérapie en lien avec l'exposition Ceija Stojka).

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la ville

Dans une visée de développement et d'évolution des quartiers Politique de la ville, au travers de l'appel à projets du contrat de ville, un certain nombre d'actions d'accompagnement au développement social des quartiers prioritaires est co-construit avec ses acteurs locaux, habitantes et habitants, afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins des six quartiers prioritaires et des six quartiers fragiles. En complément, le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), déployé uniquement sur Planoise, participe quant à lui à la transformation du cadre de vie.



> INDICATEUR

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville :
 2025 : **202** 2024 : **200** 2023 : **211** 2022 : **224**

Contrat de ville du Grand Besançon « Quartiers 2030 »

Des réunions de quartier à destination des habitants et des associations des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se sont déroulées au printemps. Organisées en 2 séquences différentes, elles ont permis dans un premier temps de faire une présentation des projets de quartier et d'échanger sur leur contenu avec les participants ; le second temps a été destiné à l'approfondissement d'une ou deux thématiques des projets de quartier, choisies par les habitants.

Les projets de quartier intègrent des objectifs propres à chaque quartier et visent à prioriser et à renforcer les actions que mènent les institutions et les associations sur des sujets aussi divers que l'éducation, la tranquillité et la sécurité publiques, le cadre de vie, la formation, l'insertion et le développement économique, la santé, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, et la lutte contre les discriminations. L'appel à projets annuel permet à des porteurs de

projets de proposer aux partenaires du contrat de ville de financer des actions qui s'inscrivent dans la logique des projets de quartier. Les réunions de lancement de l'appel à projets 2026, tenues en septembre 2025, ont été organisées sous forme d'ateliers thématiques associant les partenaires extérieurs.

Direction Coordination contrat de ville

Ville de Besançon : **70** projets financés par **6** délégations
359 671 € de subventions de la Ville

**Jean-Philippe de la direction
Coordination contrat de ville**

« Avec le Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, on met tout en oeuvre pour transformer, embellir, faciliter les déplacements, créer de nouveaux équipements, bref rendre le quartier plus attractif ! »



Piétonisation du secteur Bourgogne

Parmi les nombreuses réalisations de 2025 au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU) de Planoise (réalisation d'équipement de proximité, démarrage de l'aménagement du foncier libéré par les démolitions), un aménagement de piétonisation a été réalisé sur le secteur Bourgogne (entre les écoles Bourgogne et le centre commercial des Epoisses).

Afin d'apaiser une situation accidentogène pour les piétons, il a été décidé de piétoniser le secteur et de ne permettre l'accès au cœur du site qu'aux véhicules autorisés (livraisons, collectes des ordures ménagères...). À l'issue des travaux en juin 2025, le site est transformé et revégétalisé ; il est utilisé par les seuls piétons ou par des personnes en mode doux. Des bornes d'accès et en sortie permettent l'accès à une liste réduite de véhicules autorisés.

Espace urbain avec nuisances il y un an, ce secteur apparaît dorénavant comme une extension du parc Novarina situé juste à côté.

La totalité des travaux réalisés ou à l'étude sur Planoise intègrent les principes de résilience et contribuent à mieux préparer le quartier au changement climatique : développement des mobilités

douces, de l'accessibilité, lutte contre les îlots de chaleurs avec la désimperméabilisation des sols, la gestion intégrée de l'eau et le renforcement de la biodiversité.

Direction Coordination contrat de ville



Ancien tronçon routier de l'avenue de Bourgogne - juin 2025

Surface totale du projet : **25 150 m²** ;

Objectifs du projet :

- **7 180 m²** de surface imperméable déconnectée du réseau ou désimperméabilisée
- Suppression de **3 300 m²** de surfaces circulées/stationnées par les voitures ;
- **50** arbustes et **30** arbres plantés sur le site.

> PERSPECTIVES Sur l'ensemble des quartiers prioritaires : définir et appliquer un mode d'évaluation annuelle et à mi-parcours du contrat de ville. Poursuite du pilotage territorial (projets de quartier) du contrat de ville en intégrant les habitants et forces vives des quartiers
Sur Planoise : engagement des travaux d'aménagement des espaces publics et résidentiels autour de la rue de Dijon. Finalisation de l'étude de réaménagement du secteur Cassin et premiers travaux. Installation du projet de ferme urbaine et artistique.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Animer et faire vivre les quartiers bisontins

La Ville de Besançon s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitantes et habitants un cadre de vie sain qui réponde aux besoins de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier, mais également d'associations, que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers bisontins, notamment prioritaires.



> INDICATEUR

Nombre de manifestations labellisées « La rue est à nous » organisées par les maisons de quartier :
2025 : **14** 2024 : **5** 2023 : **1**

Requalification du jardin Renée et René Pelletier

Ce projet, situé au cœur du quartier de Montrapon, a fait l'objet d'un accompagnement au titre de la Politique de la Ville.

Le programme issu de la concertation avait mis en avant le besoin de trouver sur ce site :

- des surfaces végétales ombragées,
- une aire de jeux adaptée et suffisamment diversifiée pour répondre aux différentes tranches d'âges,
- mais aussi des surfaces disponibles pour partager et tisser du lien autour de la pratique du jardinage.



Le jardin Pelletier - juin 2025

Par ailleurs, les projets issus de la campagne de budget participatif 2023 ont fait émerger un projet d'animation autour du jeu d'échecs porté par l'association « La tour prend garde » et la maison de quartier.

Direction Biodiversité et Espaces verts

Bilan net :

Surfaces imperméables :

- connectées au réseau : **-1 869 m²**

- déconnectées du réseau : **+541 m²**

Surfaces perméables : **+1 328 m²**, dont :

- surfaces végétalisées : **+1 015 m²**

- revêtement clair : **-1 378 m²**

Le matériau stabilisé qui occupait l'essentiel de la surface du jardin a laissé place à de grandes **étendues végétalisées** **32** arbres plantés

Démarche écoquartier au sein de la maison de quartier municipale de Planoise

La démarche écoquartier est inhérente aux actions de la maison de quartier. Que ce soit dans les pratiques internes ou dans ses actions à destination des usagers, la maison de quartier participe aux engagements de la labellisation, et plus largement aux objectifs de développement durable.

L'offre de services très étoffée en fait un lieu de proximité et de diversité des fonctions avec une association des habitants et des usagers dans une volonté de co-construire. C'est également un véritable relais en matière de solidarité et de vivre ensemble. Les nombreux événements organisés dans le quartier concourent à rassembler les habitants. Chaque moment festif est l'occasion d'aborder les thèmes variés en lien avec l'écoquartier. C'est aussi l'occasion pour les participants de montrer leurs engagements,

de partager des idées, des initiatives et des expériences, favorisant ainsi une collaboration et une synergie entre les différents partenaires présents sur le quartier.

Direction Vie des quartiers



Cécile de la maison de quartier municipale de Planoise

« La diversité des animations proposées par les uns et les autres montre qu'il y a plein de manières d'emploier le sujet de l'écoquartier. »

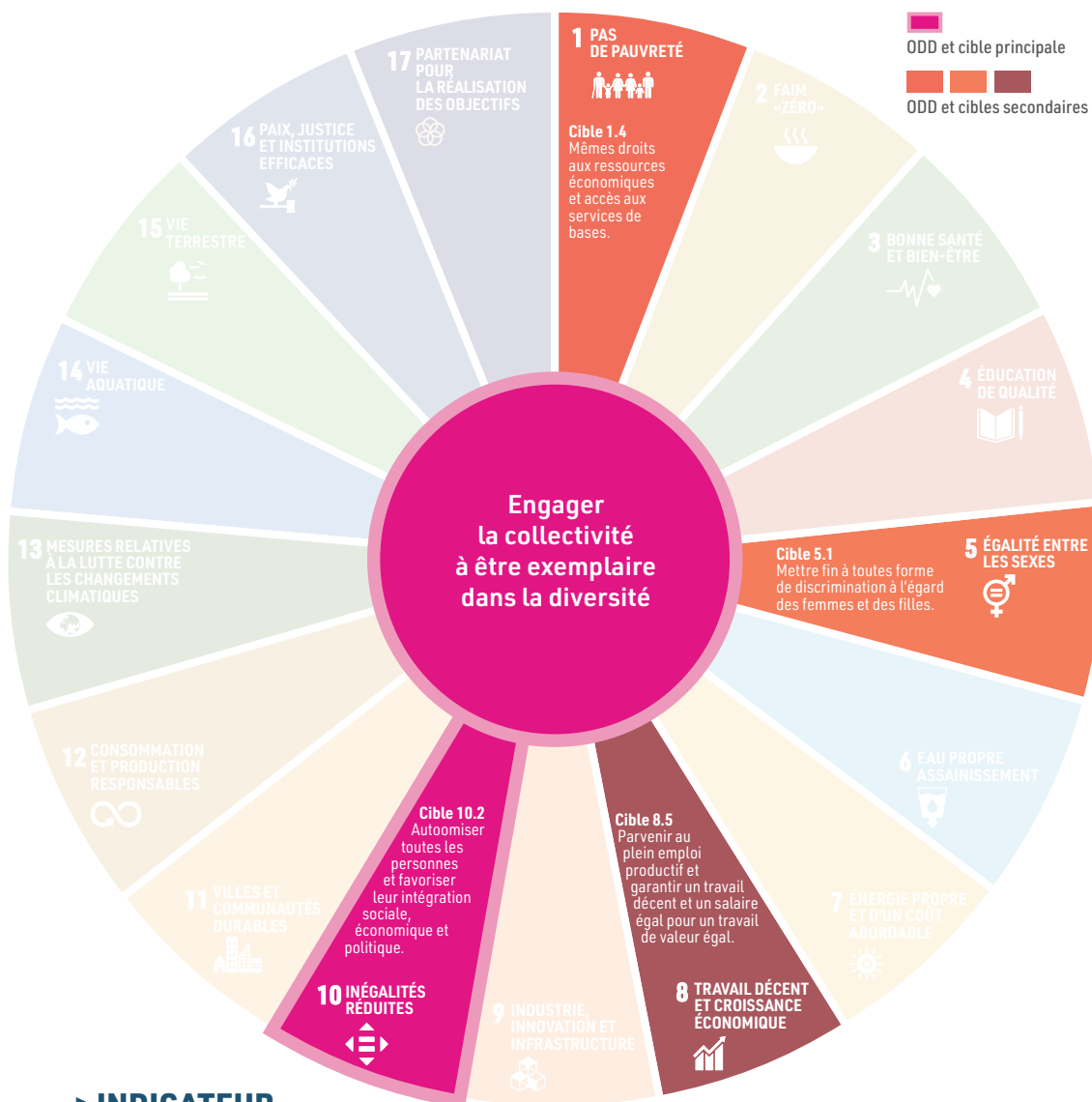
> PERSPECTIVES En 2026, poursuite par la maison de quartier de Planoise de propositions d'actions dans le domaine du développement durable et d'accompagnement des initiatives des habitants et des partenaires

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

Dans la continuité des actions portées depuis plusieurs années par la Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole, les progrès en faveur d'une politique favorisant la diversité se poursuivent. Les actions favorisant l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, la lutte contre les discriminations et les violences au travail, ou promouvant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en sont vectrices, notamment au sein des services de la collectivité.



> INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :

2025 : Ville de Besançon : **181** – Taux d'emploi légal : **8,70 %** ; CCAS : **33** – Taux d'emploi légal : **11,04 %**

2024 : Ville de Besançon : **173** – Taux d'emploi légal : **8,41 %** ; CCAS : **29** – Taux d'emploi légal : **9,32 %**

2023 : Ville de Besançon : **141** – Taux d'emploi légal : **7,01 %** – CCAS : **22** – Taux d'emploi légal : **7,36 %**

2022 : Ville de Besançon : **139** – Taux d'emploi légal : **7,14 %** ; CCAS : **28** – Taux d'emploi légal : **8,64 %**

Réussir l'accueil de personnes porteuses de handicap en cabinet de radiologie

Les dispositifs Handi-citoyens et Vademecum portés par la mission Handicap du CCAS proposent une approche concrète et éclairante pour mieux appréhender les enjeux du handicap. A ce titre, elle intervient dans la formation au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) de Besançon afin de transmettre aux futurs manipulateurs radio les bases d'un accueil réussi d'une personne porteuse de handicap en cabinet de radiologie.

Par des mises en situation, l'action consiste à sensibiliser les étudiants aux techniques et outils de communication, aux prérequis et bonnes postures à adopter selon les différents publics handicapés et leurs aidants pour réussir le soin et favoriser ensuite la chaîne des autres intervenants en santé. L'intervention simule notamment

une rencontre interpersonnelle entre l'étudiant IMRT et la personne en situation de handicap via des dialogues et des mises en situation.

CCAS

Florence de la mission Handicap

« Ces dispositifs permettent de passer de la prise de conscience à l'action concrète, en changeant durablement de regard sur les différents handicaps. ».



près de 18 % de la population vit avec un handicap et **80 %** des personnes concernées sont « invisibles »

1 Français sur 5 est un aidant

Inclusion de tous aux concertations sur les aménagements publics

Les services de la collectivité ont développé une méthode d'adaptation en relief des plans d'aménagement urbain afin de garantir l'accessibilité de ces documents techniques aux personnes malvoyantes et aveugles.

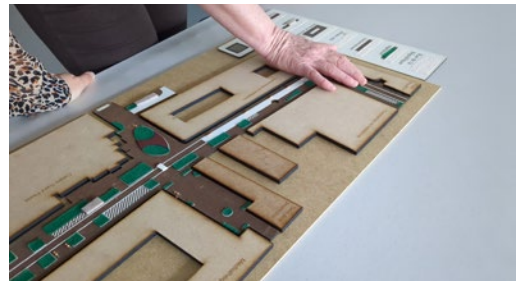
Ce projet, porté par la Mission Accessibilité en partenariat avec le Fablab des Fabriques, permet ainsi aux représentants du handicap visuel de participer pleinement aux phases de conception des projets d'aménagement. La méthode a été élaborée en concertation avec les usagers concernés et l'association Les Doigts Qui Rêvent, puis présentée en Commission intercommunale d'accessibilité. La contribution des services techniques portant les projets d'aménagement concernés a permis d'optimiser le processus de production des documents adaptés.

Sept plans ont été réalisés en 2025 par gravure laser et découpe de matériaux variés, facilitant la compréhension des projets par l'ensemble des participants. Le Fablab des Fabriques assure la simplification et la transcription des plans fournis par les services techniques de la collectivité.

Cette démarche d'inclusion contribue à la participation des personnes en situation de handicap visuel aux instances de concertation sur les

espaces publics et renforce la qualité des aménagements urbains par une meilleure prise en compte des besoins spécifiques. La méthode d'adaptation en relief des plans d'aménagement urbain a été diffusée au Centre de ressources pour déficients visuels (CRDV) des Salins de Bregille, qui a fait réaliser une maquette pérenne du centre-ville de Besançon pour faciliter le repérage spatial lors de l'apprentissage des déplacements urbains des jeunes publics qu'il accompagne.

Direction des Systèmes d'information



Plan relief de l'îlot République - mars 2026

7 plans réalisés en 2025
avec une méthodologie duplicable

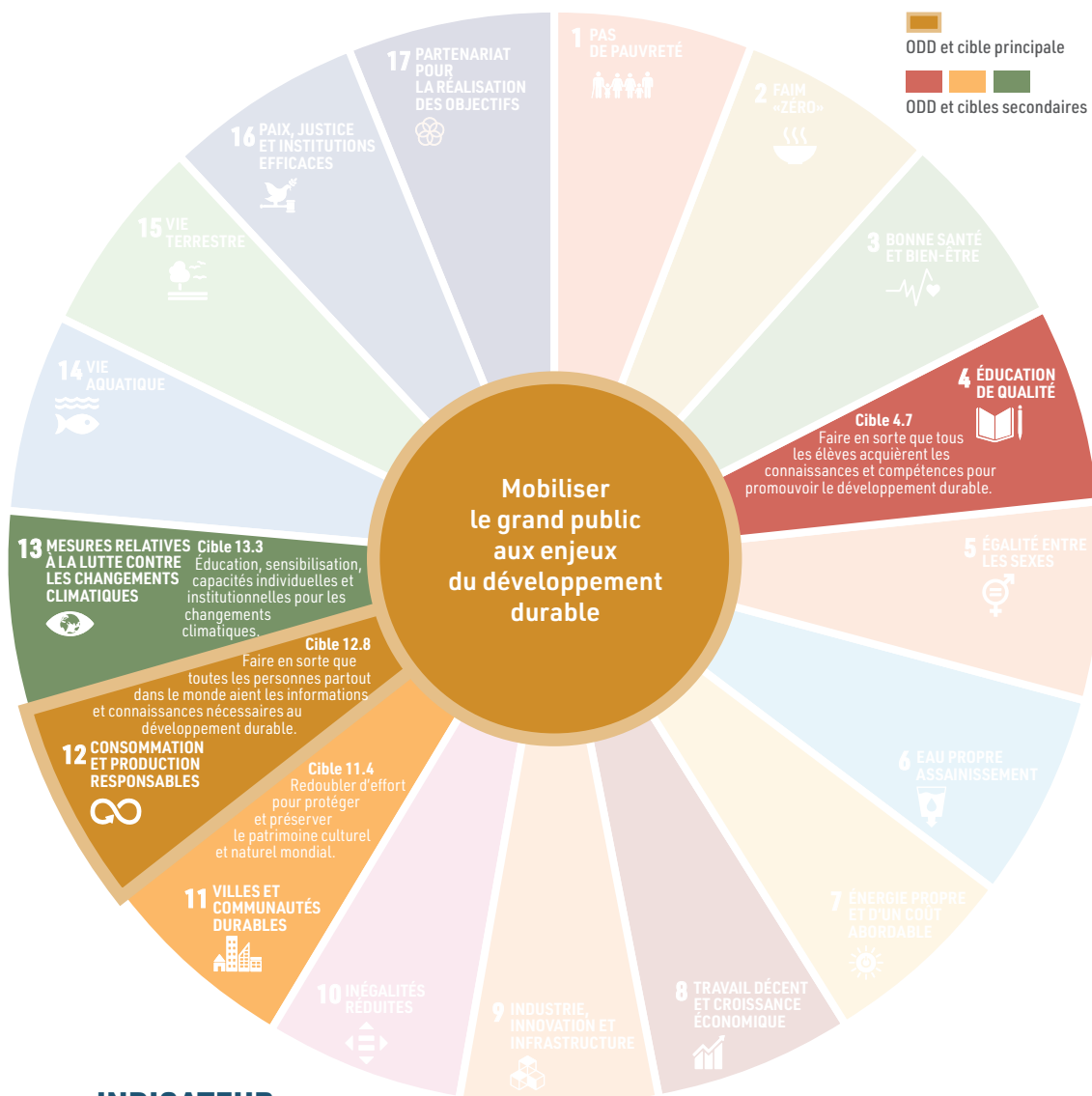
> PERSPECTIVES Documenter la méthode d'adaptation en relief des plans d'aménagement urbain en source ouverte pour permettre son utilisation par des acteurs locaux et d'autres collectivités.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Mobiliser le grand public aux enjeux de développement durable

Faire de Besançon un exemple en matière de développement durable est un objectif à long terme. Pour y parvenir, il est primordial de donner à toutes et tous les moyens de comprendre, s'approprier et s'impliquer en faveur des grands enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années, des communications, ateliers, rencontres et projets collectifs sont proposés aux publics bisontins.



> INDICATEUR

Nombre de personnes ayant participé aux visites et ateliers 13 Éco (au Logis 13 Éco et dans les maisons de quartier) :
 2025 : **1 006** 2024 : **1 036** 2023 : **1 421** 2022 : **1 351**

Sensibilisation du public par l'écotourisme

La ville de Besançon a soutenu à nouveau en 2025 l'Office de tourisme et des congrès, notamment pour l'organisation d'un programme de visites guidées sensibilisant aux enjeux de transition écologique.

Dans cet objectif, l'Office de tourisme et des congrès a proposé :

- des nouveautés sous la thématique « Besançon, ville verte » :
- « Besançon en toute fraîcheur » : accompagnée d'un guide conférencier, cette balade sillonne à travers les îlots de fraîcheur au cœur de Besançon, avec une découverte des parcs et jardins entre patrimoine paysager et aménagements récents pour s'adapter au changement climatique (les visites sont prévues en fin de journée en été) ;
- « Evasion nature à Vélo » : cette visite guidée le long du Doubs permet d'explorer le patrimoine écologique de Besançon ;
- « Visite en Dragon boat » : accompagnée d'un guide conférencier, cette visite unique sur le Doubs permet de découvrir la ville entre nature et patrimoine au cœur des paysages bisontins.

Service Tourisme



Parc Micaud – printemps 2025

Chiffres clés :

- **30** participants à « Besançon en toute fraîcheur »
- **15** à « Evasion nature à vélo »
- **65** à « Visite en Dragon Boat »

Sensibilisation à une alimentation plus durable et favorable à la santé



MJC de Palente – avril 2025

Le dispositif « DD dans les quartiers » permet d'organiser des ateliers de sensibilisation aux enjeux de transition écologique pour des groupes constitués fréquentant des structures sociales. Dans ce cadre a été programmé, avec une animatrice de la Maison des jeunes et de la culture

de Palente, d'avril à décembre 2025, un cycle sur l'Alimentation.

Ainsi des adultes, des enfants, des familles ont été sensibilisés sur :

- l'alimentation bio, locale, de saison, anti gaspi et végétarienne,
- les avantages de boire de l'eau du robinet « La Bisontine »,
- les avantages du compostage et le rôle du ver de terre,
- les économies d'énergie et la prévention des déchets en cuisine.

Mission Développement durable

8 ateliers, **122** participants (**57** adultes et **65** enfants).

> PERSPECTIVES Poursuite du dispositif « DD dans les quartiers » pour mobiliser et sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Former les agentes et agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques

Dans le but d'intégrer les gestes et principes écoresponsables aux pratiques de toutes et tous, la collectivité forme ses agents et les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Les sessions d'accompagnement et de formation permettent un changement des pratiques professionnelles et contribuent aussi à faire émerger des propositions issues du terrain.



> INDICATEUR

Nombre d'agents (Ville, GBM et CCAS) ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable :
2025 : **241** 2024 : **94** 2023 : **66** 2022 : **88**

Fresque du climat en équipe

L'outil de sensibilisation à la compréhension du dérèglement climatique, la fresque du Climat, a été proposé aux équipes périscolaires de la Ville. Ce moment de présentation est suivi d'un temps de travail en équipe portant sur les adaptations pouvant être mises en place dans l'organisation de l'accueil, pour répondre à court et moyen termes aux enjeux de développement durable.

Cette sensibilisation se conclut par une présentation, par les agents, des propositions d'actions envisagées (projet de jardin, formation « animer dehors », compostage...).

Chaque groupe de travail est constitué du directeur de l'accueil, de l'adjoint de direction ou des animateurs référents ainsi que de l'ensemble des animateurs.

Direction Action éducative

2 équipes concernées
3 groupes scolaires
24 personnels



Arthur de la direction Action éducative

« Cette animation nous a permis de partager et réapprendre les bases du changement climatique ensemble. »

Animer dehors : formation et intervention

En partenariat avec les Eclaireurs et éclaireuses laïques de Franche-Comté, 12 animateurs du service périscolaire ont bénéficié en 2025 de 12 heures de formation sur les thématiques de l'animation nature et de la découverte de son environnement proche.

Postulant qu'il faut connaître pour pouvoir protéger, cette formation vise à donner les bases réglementaires et pédagogiques aux animateurs afin qu'ils puissent accompagner les enfants dans une découverte de leur environnement proche. Le végétal, la faune et le paysage sont appréhendés à l'aide d'une approche sensible et ludique.

Cette formation a été complétée par 8 séances d'animation dans le Parc urbain de Planoise pour les enfants des écoles Durer et Bourgogne, coanimées par les animateurs périscolaires et les Eclaireurs et éclaireuses laïques.

Direction Action éducative



12 animateurs formés
3 accueils périscolaires concernés
une cinquantaine d'enfants impliqués

> PERSPECTIVES Poursuite des propositions de formation et de sensibilisation à destination des animateurs périscolaires.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitantes et habitants

Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air, lutter contre la surchauffe urbaine ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité. Ainsi, sensibiliser et encourager au jardinage et à l'agriculture sont des leviers efficaces sur lesquels la Ville s'appuie pour promouvoir les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.



> INDICATEUR

Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable :
 2025 : 1 145 640 m² 2024 : 1 145 640 m² 2023 : 1 132 840 m² 2022 : 1 132 692 m²

Accompagnement au jardinage

Dans le cadre des « ateliers 13 Éco » que la Ville organise avec les différentes structures d'animation des quartiers pour le tout public, la thématique du jardinage a été priorisée à Saint-Ferjeux pour faire suite aux ateliers des années précédentes menés, avec le Comité de quartier, autour de la thématique de l'alimentation.

Les Micros Fermes Bisontines ont animé ces ateliers, de février à juin 2025, pour accompagner les personnes qui s'y sont inscrites à se lancer dans le jardinage ou à mieux préparer et faire vivre leur jardin :

- Création d'un jardin : questions, conseils, prise en compte de la situation de chaque participant
- Création du jardin : semis en serre, à la maison...
- Préparation du jardin : préparation du sol
- Jardinage : semer et planter en pleine terre
- Entretien du jardin : techniques de paillage et d'arrosage



Atelier de Saint-Ferjeux - mai 2025

Mission Développement durable

15 participants
5 ateliers

« Juste rémunération » des agriculteurs fournisseurs de la Ville

La volonté de la Ville d'utiliser des produits locaux et de qualité dans la restauration scolaire a pour objectif de créer des débouchés tout en assurant des revenus fixes et rémunérateurs aux producteurs qui travaillent en liaison directe avec la Ville.

Un diagnostic de « juste rémunération » a été commandé en mai 2025 à l'ONG Max Havelaar pour déterminer le niveau de rémunération de certains producteurs fournissant la cuisine municipale. Réalisé en 2026, ce diagnostic portera notamment sur la filière bovine locale, le miel bio local, les légumineuses bio locales et les pommes bio locales.

Direction Restauration et gestion du patrimoine scolaire



Anthony de la direction Restauration et gestion du patrimoine scolaire

« Calculer un prix de vente juste, prenant en compte tous les frais et tous les intervenants de la filière d'approvisionnement tout en se rémunérant correctement, est compliqué pour nos producteurs. Il est donc indispensable de faire ce diagnostic et de soutenir les filières alimentaires justes et équitables pour assurer leur pérennité. »

> PERSPECTIVES Poursuite des « ateliers 13 Éco » d'acculturation du public à la transition écologique organisés avec les différentes structures d'animation des quartiers. Réalisation du diagnostic de « juste rémunération ».

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments

Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé publique. Les Bisontines et Bisontins doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées ; la Ville encourage par ailleurs les initiatives privées allant dans ce sens.



> INDICATEUR

Proportion de produits bio, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), et locaux dans les menus de restauration scolaire :

2025 (au 30 nov.) : **71,01 %** [bio : 44,76 % dont bio local : 19,08 % ; SIQO : 15,33 % dont SIQO local : 6,29 % ; local bas carbone : 10,92 %]
 2024 (au 30 nov.) : **69,89 %** [bio : 45,58 % dont bio local : 17,87 % ; SIQO : 11,55 % dont SIQO local : 3,67 % ; local bas carbone : 12,77 %]
 2023 : **68,29 %** [bio : 43,54 % dont bio local : 19,55 % ; SIQO : 15,48 % ; local bas carbone : 9,27 %]
 2022 : **56,05 %** [bio : 25,24 % ; SIQO : 17,29 % ; local : 13,52 %]

Amélioration continue de la qualité nutritionnelle des aliments

En dépit des difficultés d'approvisionnement pour certains produits issus de l'agriculture biologique (tels que la crème ou les œufs), l'augmentation de la part des produits de qualité et durables s'est poursuivie en 2025 dans les menus de restauration scolaire, extrascolaire et des crèches bisontines. Parallèlement, le volume des achats en origine France et en produits locaux a également augmenté, grâce en particulier à :

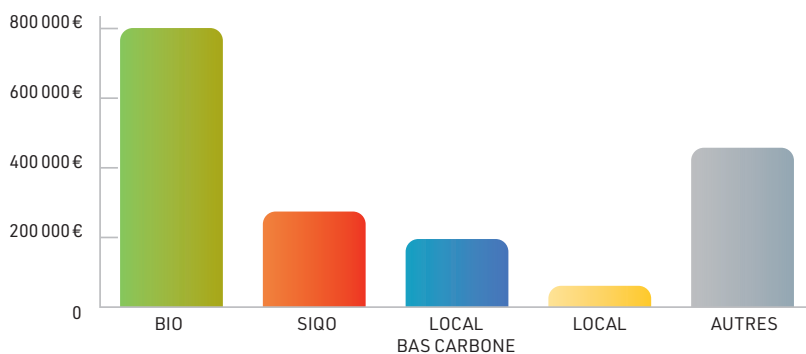
- la hausse du volume de légumes bio locaux acquis auprès des Monts de Gy (+20 % par rapport à 2024) ;
- la relocalisation de certains achats : sucre de betterave bio français plutôt que brésilien, riz bio pour partie issu de Camargue certifié Indication géographique protégée (IGP) en remplacement du riz bio du Cambodge, et substitution de pois chiches locaux bio à des pois chiches en boîte.

Avec un taux de 71,01%, la proportion de produits durables et de qualité excède sensiblement l'exigence de 50 % posée par la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » (EGAlim) du 30 octobre 2018, mais aussi l'objectif de 60 % en 2024 d'achats de viandes et poissons sous signe de qualité fixé par la loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » (Climat et Résilience) du 22 août 2021.

Cette amélioration de la qualité des aliments s'accompagne de mesures de lutte contre les perturbateurs endocriniens, avec le remplacement du matériel en plastique utilisé en production par du matériel tout inox ou en silicone (pelle à farine, rame, spatule, cuillère).

Direction Restauration et gestion du patrimoine scolaire

DENRÉES ALIMENTAIRES DE LA CUISINE MUNICIPALE EN 2025



Valérie et Sophie de la direction Restauration et gestion du patrimoine scolaire

« Ces trois dernières années, nous avons fait un travail important pour identifier les producteurs locaux capables de répondre à nos besoins, pour relocaliser le plus possible nos achats de produits alimentaires en région et pour favoriser nos approvisionnements en bio. »

> PERSPECTIVES Publication en 2026 du marché de fourniture de denrées alimentaires, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2027. Remplacement des bols isothermes plastiques de la cuisine centrale destinés aux crèches par des bols en inox.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable

Des politiques urbanistiques réfléchies et évoluant vers une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable sont une priorité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole. Le caractère social est indissociable de ces principes. Ainsi, penser l'espace urbain comme un espace plus solidaire est un enjeu de première nécessité.



> INDICATEUR

Nombre de logements livrés en réglementation thermique (RT) 2012 – 20 % :

2025 : **100** logements à l'écoquartier Viotte sud

2024 : **210** logements aux éco quartiers Vauban et Viotte

2023 : **150** logements à l'éco quartier Vauban dont 105 chambres étudiantes (CROUS)

2022 : **77** logements à l'éco quartier Vauban

NPRU Planoise – Maillage rue de Cologne et place des Nations

Suite à la démolition d'un immeuble rue de Cologne dans le cadre du Nouveau programme de réhabilitation urbaine (NPRU) de Planoise, les usages, notamment les cheminements, ont été modifiés pour améliorer les dessertes de l'immeuble situé au 11 avenue Ile de France.

Un espace vert à destination des familles a été aménagé au second semestre 2025 et va accueillir du mobilier de détente.

La place des Nations a quant à elle bénéficié de travaux de désimperméabilisation des sols et de végétalisation, permettant ainsi de conforter son rôle d'îlot de fraîcheur.

Enfin, le terrain en attente de construction, libéré par la démolition de l'immeuble rue de Cologne, a permis l'installation du cirque « les Rois Vagabonds » à l'automne 2025.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux



NPRU Planoise – Maillage rue de Cologne et place des Nations

403 m³ de déblai réutilisé en structure de chaussée

1 420 m² de surface désimperméabilisée

3 100 m² de surface végétalisée

53 arbres plantés

**Jean-Pascal de la direction
Aménagement de l'espace
public et Grands travaux**

« *Planoise continue sa transformation et ce projet permet d'améliorer le cadre de vie des habitants.* »



Extension du parc Olof Palme

Depuis 2024, la Ville de Besançon a engagé une réflexion sur la requalification du quartier Palente afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des usagers. La Ville conduit ce programme conjointement avec le bailleur social Néolia, qui prend en charge d'importants travaux de modernisation des immeubles d'habitation.

Le projet d'extension du parc Olof Palme intègre plusieurs enjeux environnementaux et sociaux, avec ambition et volontarisme :

- lutter contre les îlots de chaleur en développant et en arborant le parc existant ;
- créer une connexion piétonne paysagère continue entre la rue Berlioz et la rue Gounod.

Suite à la démolition d'un ancien immeuble d'habitation par Néolia, l'espace rendu vide a permis d'agrandir la place Olof Palme et de la connecter à la rue Berlioz et au parc Debussy situé juste en face, dégagant une belle perspective depuis la rue Gounod sur le grand paysage bisontin et créant un véritable espace de respiration dans le quartier.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux



Rue Gounod – octobre 2025

Aggrandissement du parc : **+ 2 260 m²** supplémentaires ;

540 m² de surface désimperméabilisée ;

616 m³ de matériaux recyclés utilisés en couche de fondation ;

Création d'un chemin piéton / modes doux, de **145 m** de long, entre les rues Berlioz et Gounod ;

Création d'un **puisard** de collecte d'eau pluviale pour l'irrigation des espaces verts ;

Plantation de **15** arbres et création de

86 m² de massif paysager ;

Installation de **3** bancs publics.

> PERSPECTIVES Accueil de nouveaux habitants dans le quartier de Planoise, en bordure de la place des Nations (projet immobilier Metra) dans un cadre de vie amélioré.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville

La protection et la conservation du patrimoine architectural de la Ville sont un devoir, mais constituent également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riveraines et riverains et de ses usagers quotidiens que sont les Grand Bisontines et Grand Bisontins et rendent Besançon bien plus agréable et attractive aux yeux des visiteuses et des visiteurs.



> INDICATEUR

Montant TTC des travaux sur les bâtiments protégés :

2025 : **1 689 844 €**

2024 : **1 199 039 €**

2023 : **3 807 756 €**

2022 : **877 000 €**

Restauration et valorisation du patrimoine sculpté de la Ville

Depuis 2025, la Direction Patrimoine historique mène la restauration d'une œuvre réalisée par le sculpteur Laëthier à l'occasion du centenaire de la naissance de Louis Pasteur, célébré en 1923. Réalisée en plâtre, cette sculpture a été installée à une date indéterminée sous les arcades de la cour du collège Victor Hugo où le scientifique fut élève. Elle représente Jupille, jeune berger mordu par un chien enragé en 1885, que Louis Pasteur soigna grâce au vaccin qu'il venait alors de mettre au point.

Direction Patrimoine historique

Aurélien de la direction Patrimoine historique

« Je suis fier de participer à la valorisation du patrimoine historique et de le transmettre auprès de tous les publics, et en particulier les jeunes qui côtoient l'œuvre quotidiennement. »



Jupille mordu par un chien de Georges Laëthier

Coût de la restauration : **3 800 € TTC**

Rénovation de la porte de l'ancienne chapelle des Carmes-Deschaussés

Dans le cadre de l'opération de rénovation de la salle Battant, il a été nécessaire de rénover et de repositionner à son emplacement initial la porte d'entrée de l'ancienne chapelle des Carmes-Deschaussés.

Cette menuiserie extérieure, qui est inscrite au titre des Monuments historiques, a nécessité une campagne de restauration approfondie (recherches documentaires, études colorimétriques...), sous le contrôle de la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), afin de lui restituer son aspect original avec son imposte vitré, suivant les éléments graphiques de 1920.

Sa restauration ne permettant cependant pas de disposer d'une étanchéité à l'air suffisante et équivalente aux menuiseries extérieures récentes, il a été intégré, côté intérieur de la salle Battant, une porte automatique pour limiter les

dépensés thermiques. La réhabilitation de la salle Battant a permis d'accroître le confort thermique et acoustique de l'équipement.

Département Architecture et bâtiments



La porte avant travaux et après rénovation

Coût de l'opération : **735 000 €** toutes taxes comprises (TTC)

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Développer des projets de coopération financière et technique avec des villes partenaires

L'un des trois grands piliers du développement durable est le pilier social. Les inégalités, qu'elles sévissent au sein d'un même pays ou entre eux, doivent être combattues pour construire le monde de demain. Dans cette dynamique de solidarité et de coopération, la Ville de Besançon, fidèle à l'histoire de son territoire, s'investit à travers les associations qui font vivre des projets internationaux.



> INDICATEUR

Budget consacré aux opérations de coopération :

2025 : **24 987 €** 2024 : **23 500 €** 2023 : **27 150 €** 2022 : **26 295 €**

Accueil et envoi de services civiques avec la ville de Man, Côte d'Ivoire

Le dispositif Territoires Volontaires a permis la relance effective de la coopération entre Besançon et Man durant l'année 2025.

Ce programme a soutenu à la fois l'accueil et l'envoi de jeunes volontaires pour des missions de six mois. Besançon a ainsi reçu un jeune Ivoirien, originaire de Man, sa ville partenaire, pour animer des actions portant sur la solidarité internationale, l'interculturalité et la citoyenneté mondiale. Parallèlement, une jeune Bisontine a été envoyée à Man pour mener un travail de diagnostic et de renforcement des liens entre les acteurs locaux impliqués.

Ces volontaires ont agi comme des ambassadeurs de solidarité, créant des rapports directs entre les services municipaux des deux villes et les habitants. Ils ont eu une ouverture internationale avec des visites de terrain à Freiburg en Allemagne et Neuchâtel en Suisse. Leur témoignage lors de diverses rencontres régionales et événements ouverts au public a été précieux.

Cette dynamique de réciprocité a valorisé l'engagement de la jeunesse tout en consolidant durablement la gouvernance de ce partenariat historique.

Service des Relations internationales

2 services civiques de 6 mois
Une dizaine de directions de collectivités impliquées dans ce programme
4 pays visités



Week-end de l'interculturalité « Besançon terre d'échanges »

Le « Week-end de l'Interculturalité », du 6 au 8 juin 2025, a marqué une nouvelle étape dans l'engagement de Besançon en faveur de l'inclusion, du dialogue et du vivre-ensemble.

Ce projet structurant a été amorcé par la Ville pour intégrer pleinement l'interculturalité dans ses politiques publiques. En rejoignant le programme des Cités Interculturelles du Conseil de l'Europe, Besançon s'est ainsi inscrite dans une dynamique ambitieuse, faisant de la diversité culturelle une richesse à partager.

Ce week-end, pensé et construit main dans la main avec les associations locales, est l'illustration concrète de cette ambition. Grâce à leur énergie, leur créativité et leur implication, un temps fort de découverte, d'échange et de célébration des cultures du monde présentes à Besançon a pu être offert aux Bisontines et Bisontins à l'Hôtel de ville à travers des ateliers, concerts, échanges...

Service des Relations internationales



Emily du service Relations internationales

« Ce week-end a été un vrai espace de dialogue interculturel entre les habitants et les associations du territoire. »

Plus de **1 000** visiteurs ;
150 bénévoles provenant de **12** associations ;
14 ateliers, **6** conférences,
2 concerts, **1** fresque participative dans l'espace public, **1** œuvre sonore créée, **6** stands dans le village du monde

> PERSPECTIVES Renouvellement du dispositif « Territoires Volontaires » durant les prochaines années. Reprise du temps fort de l'interculturalité, le « Week-end de l'Interculturalité », en juin 2026, au Musée Comtois.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Qu'il s'agisse de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la Ville vers des pratiques plus durables. A ce titre, la collectivité amplifie sa démarche, afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.



> INDICATEURS

• Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT comprenant au moins une disposition sociale et /ou environnementale (objectif initial du SPASER fixé à 70 %) :

2025 : 96,11 %	2024 : 74,83 %
2023 : 84,97 %	2022 : 83 %

• Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres :

2025 : 78,33 %	2024 : 66,45 %
2023 : 73,86 %	2022 : 66,67 %

Utilisation des ressources et alimentation des animaux de la Citadelle

Le terreau utilisé pour l'élevage des insectes de l'Insectarium du Muséum de Besançon est fabriqué en interne à partir du compost de feuilles ramassées sur site mélangé au crottin des animaux. Ce terreau est réutilisé pour les aménagements paysagers.

Les moutons, déplacés aux différentes zones enherbées de la Citadelle (demi-lune, contre-allées autour de la grande volière ...) œuvrent à la tonte écologique.

Par ailleurs, les ressources disponibles sur site sont utilisées pour l'alimentation de ses animaux :

- eau de pluie récupérée et donnée aux animaux ;
- branchages coupés sur le site (acacia, bambou, saule, noisetier et tilleul) ;
- élevage de phytoplancton et zooplancton à l'aquarium pour nourrir les alevins et les invertébrés.

80 % de ce qui est consommé par les animaux provient cependant de la valorisation des invendus de trois supermarchés (restant après le don aux associations d'aide alimentaire), dont la Citadelle bénéficie par convention. Ces invendus représentent chaque année 55 tonnes de fruits et légumes, 25 tonnes de foin, 7 tonnes de viande, 15 tonnes de graines et des compléments préparés spécifiquement par des industries d'alimentation animale...



Direction Citadelle Patrimoine mondial

Promotion d'un marché public responsable du CCAS

Le renouvellement en 2025 du marché de fourniture des repas livrés à domicile a été l'occasion d'introduire une clause environnementale relative au conditionnement des repas et à la lutte contre le gaspillage.

Cette clause, assortie d'un critère de choix lié à la performance en matière de protection de l'environnement lors de la sélection des offres, a conduit les candidats prestataires à réinterroger leurs pratiques.

Le titulaire du marché fournit désormais un conditionnement global des différentes composantes du repas dans un sac en papier kraft, en lieu et place d'un emballage plastique

CCAS



Esther du Secrétariat général du CCAS

« L'introduction de nouvelles clauses dans le marché de portage de repas a une incidence concrète pour nos usagers avec une réduction importante du volume de déchets plastiques dans leurs poubelles de recyclage. »

> PERSPECTIVES En lien avec les innovations industrielles, poursuite de l'intégration de conditionnements plus durables pour les différents repas livrés.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Bilan spécifique « SPASER »

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par les collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Dans un souci d'exemplarité, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont dotés en 2021 d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) afin que l'ensemble de leurs achats publics prennent en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

L'adoption du SPASER renvoie une image de responsabilité en faveur du développement durable auprès des opérateurs économiques locaux, de la société civile et de l'ensemble des citoyens.

Le SPASER détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Le SPASER se décline en 3 axes et se fixe un objectif annuel de 70 % de marchés >90 k€ HT attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale (conditions d'exécution, spécificités techniques, critères d'attribution, label/certification...).

Les 3 axes sont les suivants :

- prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les achats publics ;
- favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable ;
- simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Chiffres clés

- **81,11 %** des marchés > 90 k€ HT attribués aux entreprises de la région Bourgogne Franche-Comté, soit un volume financier mandaté auprès des entreprises régionales de 32 912 145 €
- **96,11 %** des marchés attribués > 90 k€ HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2025

Opérations de travaux en cours en 2025 intégrant l'utilisation de matériaux biosourcés

- Annexe Pierre bayle - Tiers Lieux Jeunesse, projet d'une surface de 1 098 m² (budget de 1 235 k€ toutes taxes comprises (TTC) et toutes dépenses confondues (TDC) ;
- Salle Battant, projet d'une surface de 413 m² (budget de 735 k€ TTC et TDC) ;
- Hôtel de Ville, projet d'une surface de 141 m² (budget de 230 K€ TTC et TDC) ;
- Réhabilitation de l'école élémentaire Paul Bert (7 600 000 € TTC et TDC) ;
- Rénovation de la crèche Battant (2 335 000 € TTC et TDC) ;
- Reconstruction de la crèche des Orchamps (5 150 000 € TTC et TDC) ;
- Réhabilitation de l'école maternelle de la Butte (7 862 000 € TTC et TDC) ;
- Construction du restaurant Fourrier hors travaux relatifs à la mise en accessibilité de l'école (3 575 760 € TTC et TDC) ;
- Réhabilitation de l'école élémentaire Viotte (5 190 000 € TTC et TDC) ;
- Construction du nouveau gymnase Diderot (8 923 207 € TTC et TDC) ;
- Relocalisation de la médiathèque Aimé Césaire et création d'un espace parentalité avec halte-garderie (2 110 000 € TTC TDC).

Opérations de travaux intégrant la ressource de bois local issu de la forêt de Chailluz (clause dédiée au CCAP qui impose le recours au bois communal pour les prestations de charpente)

- Construction du nouveau gymnase Diderot ;
- Réhabilitation de l'école élémentaire Paul Bert ;
- Reconstruction de la crèche Orchamps ;
- Réhabilitation de l'école des Vieilles Perrières.

Travaux pour la création d'une Maison des femmes

Dans le cadre de ce projet déployé dans l'ancienne Résidence autonomie Henri Huot, la Ville, en sa qualité de maître d'ouvrage, souhaitait dynamiser la filière du réemploi. Une partie des matériaux (kitchenettes et dalles des faux plafonds) a été réservée afin d'être réemployée sur le chantier tandis que le reste a été vendu à des particuliers directement sur le chantier (la communication a été faite via des sites de réemploi ainsi que par les réseaux sociaux de la Ville).

Les matériaux devant être reconditionnés ou non vendus lors du démarrage des travaux ont rejoint la matériauthèque de la société ALTERNATINNOV, basée à Laissey.

Marché de réinsertion professionnelle pour la fourniture et l'entretien des couches lavables des crèches

Ce marché met en œuvre des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un atelier d'insertion pour la fabrication et l'entretien des couches lavables à destination des crèches de la Ville. Outre le volet insertion professionnelle, les prestations comprennent des clauses environnementales : les couches doivent être composées à 100 % de coton biologique, être exemptes de toutes substances chimiques toxiques ou dangereuses pour l'enfant et être dépourvues le plus possible de plastique.

Indicateurs

Cités dans le SPASER

2025	
Nombre de marchés Ville de Besançon attribués > 90K€	180

		Ville de Besançon 2025	
		Nombre	Taux
Axe 1	Nombre / taux de consultations attribuées > 90 k€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale	165	91,67%
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90 k€ HT intégrant une certification ou un label environnemental comme condition d'agrément de la candidature	11	6,11 %
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90 k€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres	141	78,33 %
Axe 2	Nombre de marchés attribués avec une clause sociale comme condition d'exécution	47	26,11 %
	Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein	25 325,50 heures	15,76 ETP
	Nombre de bénéficiaires et profils	439 bénéficiaires ; 281 hommes et 158 femmes ; 169 personnes issues de la géographie prioritaire de la Ville de Besançon et 31 personnes résidant dans une commune de GBM	
Axe 1 et Axe 2	Pourcentage de marchés attribués >90K€HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale	96,11 %	
Axe 3	Nombre de marchés > 90 k€ HT attribués aux entreprises de Grand Besançon Métropole	89	49,44 %
	Nombre de marchés > 90 k€ HT attribués aux entreprises du département du Doubs	119	66,11 %
	Nombre de marchés > 90 k€ HT attribués aux entreprises de la Région Bourgogne Franche Comté	146	81,11%
	Délai moyen de paiement	19,89 jours	

Non cités dans le SPASER :

- Nombre d'opérations de travaux en cours intégrant l'utilisation de matériaux biosourcés : 11
- Volume de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la Direction Aménagement de l'espace public Grand Travaux (DAEPGT) : 126 m³
- Volume de matériaux du chantier réutilisés sur les chantiers de la Direction DAEPGT : 490 m³

GLOSSAIRE

DÉTAIL DES INDICATEURS DES OBJECTIFS VILLE

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- « Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité + chauffage) » : consommation réelle, sans correction climatique.
- « Consommation de chauffage corrigée du climat des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (base d'un hiver moyen) ».
- « Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures (bâtiments et espaces publics) de la Ville » : énergies renouvelables (autoconsommation et énergie vendue) produites par les équipements de la Ville (bâtiments, espaces publics).
- « Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures » : solaire thermique, solaire photovoltaïque, bois énergie, chauffage urbain et récupération de chaleur fatale sur le groupe froid de la patinoire. La production de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sera consolidée en 2026.
- « Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé » : nombre de foyers grands bisontins, soit rencontrés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, soit ayant bénéficié d'un prêt de la mallette énergie.
- « Consommation d'énergie finale du territoire de la Ville » : la donnée, disponible tous les deux ans, est issue des travaux d'Atmo BFC réalisés dans le cadre de ses missions pour l'Observatoire Régional et Territorial Climat-Air-Énergie de Bourgogne-Franche-Comté (ORECA BFC). Elle s'appuie sur le guide de référence du Pôle de coordination des inventaires territoriaux (PCIT), et est diffusée à partir de la plateforme de connaissance et de prospective territoriale OPTTEER. Les données d'entrée proviennent de sources multiples, issues d'enquêtes nationales et de sources locales telles que les données de trafic routier issues de l'outil OPSAM (développé par Atmo BFC).
- « Requalification de surfaces imperméables dans le cadre des travaux portés par la DBEV contre les îlots de chaleur » : réduction de surfaces imperméables raccordées au réseau d'eaux usées lors de travaux et ventilation de ces surfaces entre surfaces imperméables déconnectées du réseau d'eaux usées, surfaces perméables et surfaces végétalisées.
- « Voyages par an en bus et tram à Besançon » : chiffres globaux prenant en compte toutes les lignes de bus urbains et de tramway, issus des cellules de comptage présentes dans les portes des bus et de tramway.
- « Nombre de km de pistes cyclables et voies cyclables réservées sur voiries réalisés » : voies vertes, pistes séparées, voies partagées avec les bus et les piétons présentes sur le périmètre bisontin.
- « Part des déplacements domicile/travail en modes doux à Besançon (suivant l'enquête ménage déplacement de 2018) : vélo et marche »
- « Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments de la Ville réalisés par la régie Bâtiments »
- « Indice de la qualité de l'air (IQA) » exprimé en nombre de jours. Cette évaluation est basée sur 4 polluants : poussières fines (PM10), ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2).
- « Proportion d'agents des trois entités utilisant les modes de déplacements actifs, les transports en commun ou encore le covoiturage » : part des agents Ville, CCAS et GBM bénéficiant du Forfait mobilités durables (FMD) ou de l'aide aux transports en commun ou d'abonnement à un service public de location de vélo. Pour mémoire, les conditions d'attribution des aides aux mobilités douces ont régulièrement évolué depuis 2018.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

- « Consommation d'espaces naturels et forestiers - ENAF (Observatoire de l'artificialisation CEREMA) » : Définie par la loi « Climat et résilience », la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. Cette notion de « consommation d'espaces » ne doit pas être confondue avec la notion d'artificialisation.
- « Nombre d'espèces menacées par rapport au nombre d'espèces totales observées sur la commune de Besançon (plateforme SIGOGNE) » : le statut de menace selon SIGOGNE = les listes rouges établies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la liste régionale. Pour une espèce, est retenu le statut le plus fort entre les deux listes.
- « Surface de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année » : les espaces privés n'appartenant pas à la collectivité et les sites inconnus ne sont pas pris en compte.
- « Taux de charge capté par la station de Port Douvot »
- « Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) » : équivaut à l'eau de ruissellement de la voirie non traitée par la station d'épuration en période de pluie. Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.
- « Consommation journalière totale en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Bisontines et de Bisontins »
- « Quantité de pesticides totaux mesurées à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) » : somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil réglementaire maximal (prise en compte de l'ensemble des analyses fournies par l'ARS).
- « Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) » : pourcentage de déchets organiques dans les OMR, mesuré tous les 3 ans
- « Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR » : mesuré tous les 3 ans.
- « Part des déchets recyclés sur le volume total de déchets collectés à Besançon »
- « Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant »
- « Nombre d'agents municipaux formés à la gestion de crise »
- « Nombre de pages imprimées par les copieurs » : pages du parc copieur (Ville, GBM, CCAS) pour les besoins de l'administration et des écoles. Ne pas confondre une page (recto) avec une feuille (recto/verso).

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

- « Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) » : enfants participant au dispositif Parcours culturel des écoles primaires, jeunes de -18 ans concernés par une action EAC, portés par tous les opérateurs publics.
- « Abri de nuit du CCAS » : nombre de « nuitées » et nombre de personnes différentes hébergées »
- « Nombre de participantes et participants ayant contribué à une démarche participative menée par la Ville »
- « Nombre de concertations menées » : démarches menées par la Ville sur des projets spécifiques, hors dispositifs pérennes type Budget participatif, instances participatives et initiatives citoyennes.
- « Budget participatif » : nombre de projets déposés, de projets recevables et de projets lauréats
- « Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé » : public ayant participé aux actions de promotion et de prévention de la santé.
- « Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et ayant trouvé un emploi dans l'année suivante » : données relatives à l'entité Ville de Besançon.

GLOSSAIRE

DÉTAIL DES INDICATEURS DES OBJECTIFS VILLE

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

- « Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des évènements culturels » : nombre de personnes ayant eu un accès gratuit ou à tarif réduit dans les équipements suivants : Citadelle, Musées d'Art et du Temps, bibliothèques, concerts Granvelle, la Rodia, la scène Nationale, le Centre Dramatique, l'Orchestre Victor Hugo, ISBA et patrimoine historique
- « Nombre de licenciées et de licenciés sportifs à Besançon » : licenciées et licenciés sportifs, y compris dans le sport scolaire et universitaire.
- « Nombre d'associations sportives dans la commune ».
- « Nombre d'entretiens individuels avec un travailleur social du CCAS (antennes sociales de quartier) ».
- « Nombre d'accueils (physiques et téléphoniques) réalisés par la Maison des Seniors ».
- « Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les questions de handicap ».
- « Nombre de plaintes pour nuisances sonores et de plaintes relatives au logement » : nombre de plaintes de ces deux types, traitées par la direction Santé publique de la Ville.
- « Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville ».
- « Nombre de manifestations labellisées « La rue est à nous » organisées par les maisons de quartier. »
- « Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) » : nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés présents dans les effectifs de la Ville d'une part, du CCAS d'autre part (Code du Travail art. L. 5212-3).

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

- « Nombre de personnes ayant participé aux visites et ateliers 13 Éco (au Logis 13 Éco et dans les maisons de quartier) ».
- « Nombre d'agents (Ville, GBM et CCAS) ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable » : agents formés aux changements de leurs pratiques en lien avec le développement durable.
- « Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable » : correspond aux jardins familiaux, jardins partagés, vergers communaux et conventionnés et aux surfaces agricoles.
- « Proportion de produits bio, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et locaux, dans les menus de restauration scolaire » : part de bio dont bio local, produits SIQO et achats locaux bas carbone calculée par rapport au budget consacré à l'achat de produits alimentaires.
- « Nombre de logements livrés en réglementation thermique (RT) 2012-20% » : toutes zones confondues sur les logements totaux
- « Montant TTC des travaux sur les bâtiments protégés » : correspond aux montants destinés à l'entretien et aux grands ouvrages
- « Budget consacré aux opérations de coopération » : comprend les coopérations de la Ville et les subventions aux associations de solidarité internationale.
- « Pourcentage de marchés attribués > 90k euros HT comprenant au moins une disposition sociale et /ou environnementale (objectif initial du SPASER fixé à 70 %) »
- « Pourcentage de marchés attribués > 90k euros HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres »

